



# Services et programmes d'études

## Formation générale des adultes

**DOCUMENT ADMINISTRATIF 2023-2024**

### **Coordination et rédaction**

Direction générale de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle  
Secteur de l'excellence scolaire et de la réussite éducative

### **Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :**

Direction générale de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle  
Ministère de l'Éducation  
1035, rue De La Chevrotière, 23<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 646-4215

Ce document peut être consulté  
sur le site Web du Ministère :  
[education.gouv.qc.ca](http://education.gouv.qc.ca).

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 2023

ISSN 1927-131X

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

23-139-04\_w2

## NOTE AU LECTEUR

---

Le texte comporte des parties **surlignées en jaune** qui indiquent les modifications apportées au document.

---

# TABLE DES MATIÈRES

Préambule .....	7
1 Offre de formation à la formation générale des adultes.....	10
2 Encadrements législatifs et réglementaires à la formation générale des adultes .....	11
3 Andragogie : fondements de l'éducation des adultes .....	13
4 Volet administratif.....	13
4.1 Services éducatifs organisés par les organismes scolaires .....	13
4.2 Calendrier scolaire .....	14
4.3 Conditions d'admission .....	14
4.4 Types de services de formation.....	15
4.4.1 Fréquentation .....	15
4.4.2 Autodidaxie .....	15
4.4.3 Formation à distance .....	15
4.4.4 Examen seulement .....	15
4.5 Durée de formation .....	16
4.6 Inscription et droits exigibles.....	16
4.7 Dossier de la personne en formation.....	17
4.7.1 Pièces à déposer au dossier .....	18
4.7.2 Profil de formation (offre de services).....	19
5 Service d'accueil et de référence .....	23
Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement.....	24
6 Reconnaissance des acquis .....	27
7 Services éducatifs .....	29
7.1 Services d'enseignement.....	29
7.1.1 Soutien pédagogique .....	30
7.1.2 Alphabétisation.....	30
7.1.3 Présecondaire .....	31
7.1.4 Premier cycle du secondaire.....	31
7.1.5 Second cycle du secondaire.....	31
7.1.6 Intégration sociale .....	32
7.1.7 Intégration socioprofessionnelle .....	32
7.1.8 Francisation.....	33
7.1.9 Préparation à la formation professionnelle.....	34
7.1.10 Préparation aux études postsecondaires .....	34
7.2 Services d'aide à la démarche de formation .....	34
7.3 Services complémentaires.....	35
7.3.1 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation .....	36
7.4 Services d'éducation populaire.....	36

8	Évaluation des apprentissages et sanction des études .....	37
8.1	Évaluation des apprentissages .....	37
8.2	Définitions du domaine d'évaluation et épreuves .....	37
8.3	Diffusion des épreuves .....	38
8.4	Sanction des études .....	38
8.4.1	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé .....	39
8.5	Documents officiels décernés par le ministre .....	40
8.6	Transmission des résultats .....	40
	Annexe I – Sigles utilisés en formation générale des adultes.....	41
	Annexe II – Références .....	42
	Annexe III – Les quatre types de services de formation * .....	43
	Annexe IV – Liste des codes de cours liés aux dispositifs de reconnaissance des acquis .....	44
	Annexe V – Liste des codes de cours des programmes d'études ministériels en vigueur .....	45
	SERVICES D'ENSEIGNEMENT DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE BASE .....	46
	DOMAINE DES LANGUES / LANGUAGES .....	46
	ANGLAIS, LANGUE SECONDE .....	46
	ENGLISH, LANGUAGE OF INSTRUCTION / ENGLISH LANGUAGE ARTS .....	46
	DOMAINE DE LA MATHÉMATIQUE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE / MATHEMATICS, SCIENCE AND TECHNOLOGY .....	50
	DOMAINE DE L'UNIVERS SOCIAL / SOCIAL SCIENCES.....	57
	DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE /PERSONAL DEVELOPMENT.....	59
	DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL / WORKING LIFE / CAREER DEVELOPMENT .....	61
	SERVICE D'ENSEIGNEMENT FRANCISATION .....	62
	SERVICE D'ENSEIGNEMENT INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE / SOCIOVOCATIONAL INTEGRATION .....	63
	SERVICE D'ENSEIGNEMENT INTÉGRATION SOCIALE / SOCIAL INTEGRATION.....	64
	SERVICE D'ENSEIGNEMENT SOUTIEN PÉDAGOGIQUE / PEDAGOGICAL SUPPORT .....	67
	Annexe VI – Liste des codes de cours locaux .....	69
	DOMAINE DES LANGUES .....	71
	DOMAINE DE LA MATHÉMATIQUE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE / MATHEMATICS, SCIENCE AND TECHNOLOGY .....	76
	DOMAINE DE L'UNIVERS SOCIAL / SOCIAL SCIENCES.....	81
	DOMAINE DES ARTS/ARTS.....	83
	DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE / PERSONAL DEVELOPMENT.....	84
	DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL / WORKING LIFE / CAREER DEVELOPMENT .....	87
	SERVICE D'ENSEIGNEMENT FRANCISATION .....	87
	SERVICE D'ENSEIGNEMENT INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE / SOCIOVOCATIONAL INTEGRATION .....	91
	SERVICE D'ENSEIGNEMENT INTÉGRATION SOCIALE / SOCIAL INTEGRATION.....	92
	SERVICE D'ENSEIGNEMENT SOUTIEN PÉDAGOGIQUE / PEDAGOGICAL SUPPORT .....	92



## PRÉAMBULE

En 1963, la publication du premier tome du rapport Parent engendre une réforme pédagogique de l'enseignement primaire où l'enfant devient le point central. Pour sa part, l'enseignement secondaire s'unifie en intégrant dans les écoles (appelées « polyvalentes ») la formation générale et la formation professionnelle (FP). Dès 1967, l'enseignement individualisé en formation générale des adultes (FGA) s'instaure.

En 1988, la Loi sur l'instruction publique (LIP) modifie l'âge de fréquentation scolaire obligatoire, le fixant à 16 ans. Il s'agit de l'événement majeur de cette décennie en ce qui a trait à l'éducation des adultes : après une reconnaissance de fait, l'éducation des adultes obtient une reconnaissance légale. En juin 1994, les régimes pédagogiques de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle sont approuvés. La LIP reconnaît à tout adulte le droit à l'éducation et à la gratuité des services de formation prévus dans le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour adultes. Elle autorise également les commissions scolaires à créer des établissements offrant la FGA, soit les centres d'éducation des adultes.

En 1998, le projet de loi 180, modifiant la LIP, prévoit la création de centres de formation professionnelle distincts des écoles secondaires. En 2000, les régimes pédagogiques de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle sont modifiés et approuvés. Depuis, ils ont été peu transformés.

En 2002 est adoptée la [Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue](#), qui permet de s'assurer que l'éducation des adultes répond aux défis du 21<sup>e</sup> siècle et met en perspective l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie. Cette politique s'articule autour de quatre orientations, toujours d'actualité : assurer une formation de base aux adultes; maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes; valoriser les acquis et les compétences par une reconnaissance officielle; lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

En 2017, la Politique de la réussite éducative – Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir fait de l'éducation une responsabilité collective fondamentale où chacun et chacune est invité à mettre du sien pour assurer un continuum de services allant de la petite enfance à l'âge adulte. Bien qu'elle poursuive les visées de la précédente politique adoptée en 2002, soit de promouvoir et de soutenir l'apprentissage

tout au long de la vie, cette nouvelle politique préconise la mise en place de véritables milieux inclusifs et propices au développement, à l'apprentissage et à la réussite. Pour les adultes, la notion de réussite éducative correspond à la réalisation de soi et se traduit par un projet personnel requérant un parcours éducatif qui répond à leurs besoins. La variété, la souplesse et la richesse qu'offrent les services et les programmes d'études en FGA permettent d'atteindre ces visées.

Au printemps 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a lancé le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (2018-2023), qui poursuit la vision « d'une intégration efficace et d'une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, qui leur permettent de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie<sup>1</sup> ».

Enfin, en 2021, le ministère de l'Éducation (Ministère) a publié le Plan de relance pour la réussite éducative - L'éducation au-delà de la pandémie - un plan pour tous les élèves du Québec. On y trouve trois grandes orientations : maintenir l'apprentissage en classe, valoriser l'éducation et se donner du temps. Ce plan vise à soutenir l'engagement scolaire des élèves, jeunes et adultes, plus particulièrement celles et ceux qui présentent des facteurs de vulnérabilité, en proposant des actions qui leur permettent de vivre une expérience scolaire dans la plus grande stabilité. Ce plan prévoit des mesures pour suivre l'évolution des élèves et mieux évaluer les impacts découlant de la pandémie, en plus de mettre à contribution la recherche pour apporter un éclairage sur les différentes dimensions de l'éducation ayant pu être touchées par la crise.

---

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018), Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, p. 9.



## Présentation du document

Le présent document apporte des précisions sur l'organisation des services à la formation générale des adultes en 2023-2024. Il fournit de l'information complémentaire sur certains articles de la Loi sur l'instruction publique et sur le Régime pédagogique de la formation générale des adultes. Il dresse un portrait d'ensemble des services et des programmes d'études qui en découlent. En annexe sont fournies une liste de documents sur divers encadrements administratifs ainsi que la liste des programmes d'études et des cours offerts. Une liste des sigles les plus couramment utilisés en formation générale des adultes est aussi présentée à l'annexe I.

Produit annuellement, ce document administratif s'adresse au personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires (ci-après appelés « organismes scolaires »). Il s'adresse aussi au Conseil scolaire des Premières Nations, des centres d'éducation des adultes et des centres régionaux d'éducation des adultes établis dans des communautés autochtones. Les établissements d'enseignement privés sont également invités à s'en inspirer.

Ce document ne constitue pas une interprétation juridique des articles de la LIP et du Régime pédagogique de la formation générale des adultes.

1

## Offre de formation à la formation générale des adultes

**Les centres d'éducation des adultes peuvent offrir différentes activités de formation selon le contexte :**

- des activités de formation menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme officiel, au développement de compétences ainsi qu'à l'acquisition de préalables à la formation professionnelle ou à des études supérieures;
- des activités de formation prescrites par une loi, promues par une politique gouvernementale ou convenues par une entente intergouvernementale ou interministérielle dûment approuvée dont la responsabilité a été confiée au ministère de l'Éducation (MEQ) (activités énumérées dans les règles budgétaires);
- des activités d'éducation populaire non liées au curriculum, non formelles et autofinancées;
- des activités relatives à la formation de la main-d'œuvre, pour lesquelles des besoins ont été déterminés sous la responsabilité première du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou d'un organisme compétent conformément à une politique de formation de la main-d'œuvre ou dans le cadre d'un accord Canada-Québec;
- des activités de formation générale de base, de francisation et de développement des compétences numériques dans les entreprises, financées par ces dernières.

**En FGA, l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme ne représente pas l'unique aboutissement d'un projet de formation. Les services offerts à l'adulte ont également pour objectifs :**

- de lui permettre d'apprendre le français;
- de lui permettre de poursuivre ses études en FGA ou dans un autre secteur ou ordre d'enseignement;
- de faciliter son intégration sociale;
- de favoriser son intégration et son maintien en emploi ainsi que sa mobilité professionnelle;
- de l'aider à accroître son autonomie;
- de lui permettre de participer au développement économique, social et culturel de son milieu.

## 2

## Encadrements législatifs et réglementaires à la formation générale des adultes

En vertu de l'article 448 de la LIP, le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* détermine les services éducatifs s'adressant aux adultes. Précisés à l'article 1, ils comprennent des services de formation, des services complémentaires et des services d'éducation populaire. Ils ont pour objectif de faciliter l'intégration sociale de l'adulte, de favoriser son intégration et son maintien sur le marché du travail

et de lui permettre d'accroître son autonomie, de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu ainsi que d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

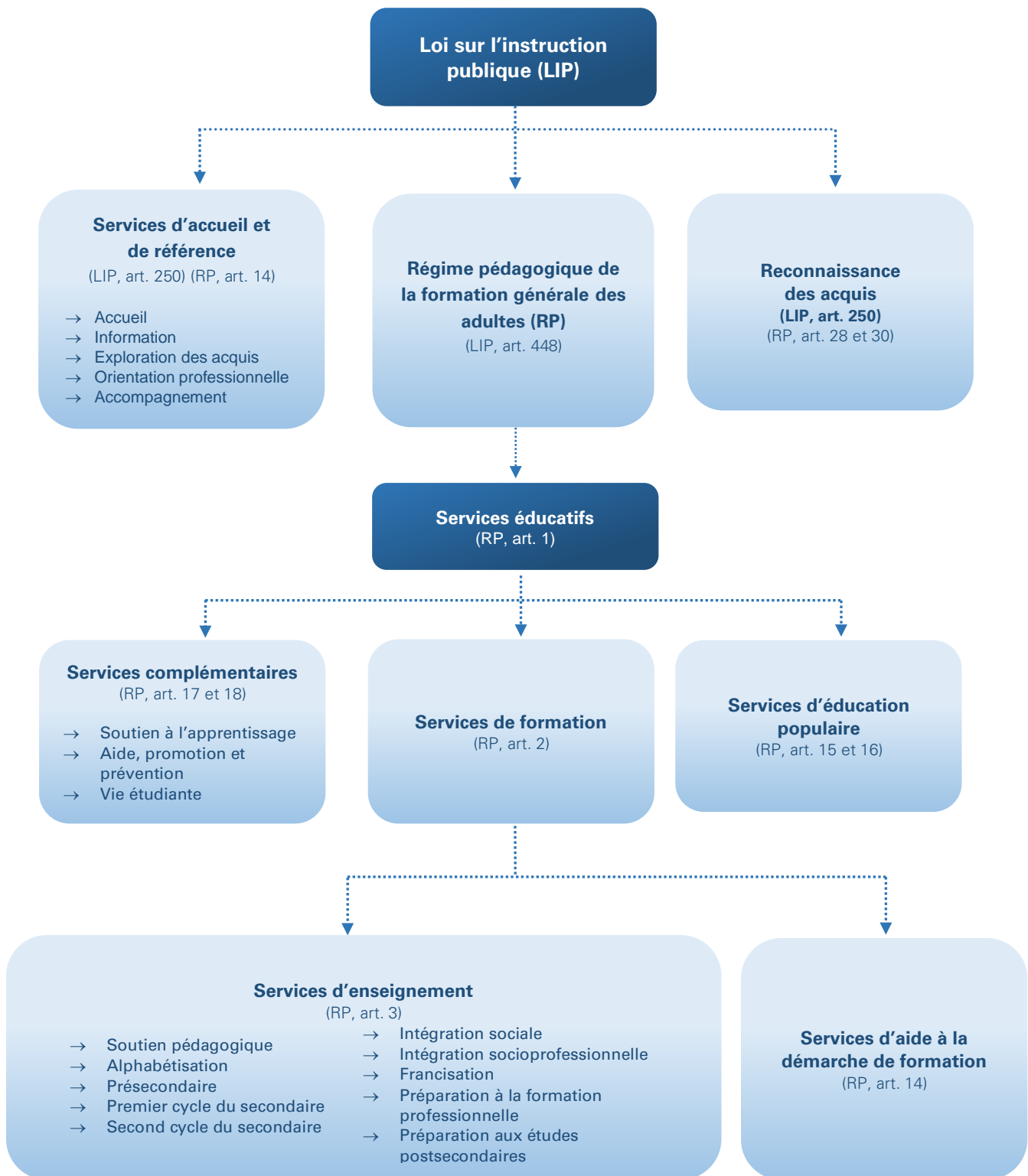
Outre les services éducatifs prévus au régime pédagogique, les adultes en formation générale bénéficient, depuis 1988, de services d'accueil et de référence (communément appelés aujourd'hui les SARCA) ainsi que de dispositifs de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires, prescrits par l'article 250 de la LIP.

Tous les organismes scolaires du Québec sont autorisés à organiser des services éducatifs pour les adultes aux fins d'attribution de subventions, selon les dispositions de l'article 466 de la LIP. Ils s'assurent que les personnes relevant de leur compétence reçoivent les services éducatifs auxquels elles ont droit (LIP, art. 208).

Le schéma de la page suivante illustre les composantes des encadrements législatifs et réglementaires en vigueur à la formation générale des adultes.

Le terme « **adulte** » fait référence à toute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire et qui, selon l'article 2 de la LIP, a droit aux services éducatifs réservés aux adultes.

## Composantes des encadrements législatifs et réglementaires de la formation générale des adultes



### 3 Andragogie : fondements de l'éducation des adultes

La réussite de la démarche éducative implique une approche andragogique et, par conséquent, une participation active de l'adulte.

Cette approche<sup>2</sup> se traduit dans la pratique par des lignes directrices telles que :

- l'adaptation de l'offre à l'expression des besoins de l'adulte;
- l'adulte comme première et principale ressource dans la situation d'apprentissage;
- la prise en considération de sa capacité de progression;
- le respect de son rythme, de son style d'apprentissage, de ses champs d'intérêt et de ses besoins;
- l'apport du groupe, de l'environnement et de la communauté comme facteur important pour l'enseignement et l'apprentissage.

### 4 Volet administratif

Cette section présente différentes informations relatives à l'administration de l'offre de services en formation générale des adultes.

#### 4.1 Services éducatifs organisés par les organismes scolaires

N/Référence : LIP, art. 466

Les services peuvent être offerts à l'extérieur des centres d'éducation des adultes, notamment en partenariat avec des entreprises, des organismes communautaires, des établissements de détention et des centres de réadaptation. Ils peuvent aussi provenir de projets en partenariat avec d'autres ministères ou organismes (ex. : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration; ministère de la Sécurité publique; ministère de la Santé et des Services sociaux; Société d'habitation du Québec; organismes fédéraux).

Tout contrat d'un organisme scolaire avec un prestataire de services (entreprise, organisme communautaire, personne morale ou autre) s'inscrit dans le respect de la Loi sur les contrats des

---

2. Tiré et inspiré de : M. S. KNOWLES (1970), *The Modern Practice of Adult Education. Andragogy versus Pedagogy*, New York, Association Press.

organismes publics. De la même façon, lorsqu'un organisme scolaire établit un partenariat avec un autre organisme scolaire ou un ministère, il le fait au moyen d'une entente signée par les deux parties.

L'offre de services de la formation générale des adultes peut être adaptée aux besoins des personnes et communautés desservies : entrées continues et sorties variables ou entrées et sorties fixes. L'accès à l'éducation des adultes a été conçu de façon à respecter le rythme de formation de l'adulte ainsi que le temps dont il dispose pour sa formation, compte tenu de sa réalité personnelle. Ainsi, l'entrée continue permet à l'adulte de s'inscrire à différents moments de l'année (qui varient selon les centres d'éducation des adultes), alors que la sortie variable lui permet de terminer ou d'interrompre ses études pour s'acquitter d'autres obligations et d'y retourner en tout temps.

L'organisme scolaire doit proposer une organisation souple et adaptée aux réalités de la conciliation travail-famille-études des adultes qui fréquentent un centre de formation.

#### **4.2 Calendrier scolaire**

N/Référence : LIP, art. 13; RP, art. 23

L'organisme scolaire prépare le calendrier scolaire en prenant en compte les dispositions du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* ainsi que les besoins de la population qu'il dessert et les ressources dont il dispose. Les services éducatifs peuvent être offerts pendant toute l'année scolaire, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

#### **4.3 Conditions d'admission**

N/Référence : LIP, art. 2 et 14; RP, art. 19 à 22

Tout adulte désirant fréquenter un établissement d'enseignement qui relève d'un organisme scolaire doit faire une demande d'admission à la date et selon les modalités déterminées par celui-ci.

En vertu de l'article 2 de la LIP, toute personne âgée de 16 ans avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023, qui n'est donc plus assujettie à la fréquentation scolaire obligatoire, est admissible aux services éducatifs réservés aux adultes. Par ailleurs, une personne de moins de 16 ans qui est titulaire d'un certificat de formation à un métier semi-spécialisé peut être admise en formation générale des adultes, conformément à l'article 14 de la LIP.

Aucune dérogation ne peut être accordée par le ministre en ce qui a trait à l'accessibilité au secteur des adultes.

#### **4.4 Types de services de formation**

En formation générale des adultes, il existe quatre modes d'organisation scolaire appelés, dans le système Charlemagne, « types de services de formation » (voir l'annexe III).

##### **4.4.1 Fréquentation**

L'adulte est soumis à une présence obligatoire en classe avec une enseignante ou un enseignant et selon un horaire prédéterminé. Il peut également suivre ses cours à distance, en mode synchrone, avec son enseignante ou son enseignant.

##### **4.4.2 Autodidaxie**

L'adulte qui ne peut ou ne désire pas bénéficier de services d'enseignement au moyen de la fréquentation en classe ou de la formation à distance a la possibilité de recourir à la formation autodidacte. Il a alors un échéancier à respecter, mais n'est pas tenu à la fréquentation en classe.

##### **4.4.3 Formation à distance**

Ce type de service de formation ne prévoit pas de fréquentation obligatoire en classe et s'offre en mode asynchrone. L'adulte a plusieurs possibilités de communiquer avec son enseignante ou son enseignant, selon un horaire ou un mode convenu avec l'organisme scolaire.

##### **4.4.4 Examen seulement**

N/Référence : RP, art. 28

L'article 250 de la LIP permet de faire reconnaître ses acquis scolaires et extrascolaires. Pour ce faire, l'adulte peut s'inscrire au type de service de formation « Examen seulement » et se soumettre à des épreuves sans suivre le cours correspondant.

Par définition, cette option représente un des dispositifs de reconnaissance des acquis<sup>3</sup> puisqu'elle s'adresse principalement aux adultes qui ont fait, dans le système scolaire ou ailleurs, des apprentissages équivalents à ceux qui sont décrits dans les programmes d'études.

L'adulte ne peut bénéficier du service « Examen seulement » pour un cours s'il est déjà inscrit à ce cours dans un autre type de service de formation (fréquentation, autodidaxie ou formation à distance).

---

3. Voir la section 6 pour plus de détails sur la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.

#### 4.5 Durée de formation

N/Référence : RP, art. 31

La durée de fréquentation de l'adulte varie en fonction du nombre d'unités nécessaires pour qu'il puisse réaliser son projet de formation, estimé à 25 heures par unité.

Durant sa période de formation, l'adulte est considéré comme :

- inscrit à temps plein lorsqu'il compte un minimum de 15 heures par semaine de fréquentation scolaire;
- inscrit à temps partiel lorsqu'il compte moins de 15 heures par semaine de fréquentation scolaire.

#### Exception en francisation

Dans le cadre de l'institution de Francisation Québec au 1<sup>er</sup> juin 2023 et conformément au *Programme québécois d'apprentissage du français*, un élève sera considéré à temps complet à 25 ou à 30 heures par semaine et à temps partiel à 4, 6, 9, 12, 15 ou 20 heures par semaine.

#### 4.6 Inscription et droits exigibles

N/Référence : LIP, art. 3 et 7; RP, art. 33

Sous réserve de l'article 33 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*, tout adulte résident du Québec qui est inscrit à des services de formation a droit à la gratuité de ces services, à l'exclusion, s'il est déjà titulaire d'un diplôme d'études secondaires, des services du présecondaire, du premier cycle du secondaire et du second cycle du secondaire. De plus, conformément à l'article 7 de la LIP, en formation générale des adultes, la gratuité ne s'étend ni aux manuels scolaires ni au matériel didactique.

Un organisme scolaire peut exiger des droits de scolarité ou d'autres droits pour les services éducatifs complémentaires ou l'éducation populaire.

L'organisme scolaire peut offrir des activités de formation autofinancées en FGA. Il s'agit d'activités éducatives organisées par un organisme scolaire et dont le coût est entièrement assumé par des personnes, des groupes, des organismes et des entreprises qui en confient l'administration à l'organisme scolaire. Les personnes qui, selon le *Règlement sur la définition de résident du Québec*, ne résident pas au Québec, n'ont pas droit à la gratuité scolaire. Quant aux droits de scolarité imposés, ils doivent être conformes aux montants précisés à l'annexe 1 des règles budgétaires de fonctionnement



des centres de services scolaires et des commissions scolaires, qui fournit également des précisions concernant les exemptions de droits de scolarité pour certaines catégories de personnes.

L'organisme scolaire peut aussi imposer des frais à des ministères ou autres entités, selon le cas.

### Exception en francisation

Les cours en francisation sont gratuits pour toute personne éligible au *Programme québécois d'apprentissage du français* dans le cadre de l'institution de Francisation Québec.

## 4.7 Dossier de la personne en formation

Chaque organisme scolaire doit tenir un dossier complet pour chacun des adultes qu'il scolarise, en conformité avec le Guide de déclaration en formation générale des adultes. Ce dossier doit contenir les pièces justificatives relatives aux objets suivants :

- l'identité de l'élève, établie par l'intermédiaire du code permanent (unicité);
- le statut de l'élève (gratuité scolaire);
- les services rendus et l'exactitude des renseignements décrivant ces services pour lesquels l'organisme reçoit une allocation.

L'organisme scolaire doit s'assurer de l'existence d'un seul identifiant actif (code permanent) par élève (unicité). Le code permanent suit l'élève tout au long de sa formation, peu importe l'ordre d'enseignement (de l'éducation préscolaire jusqu'à l'université). Il est donc recommandé de reporter le code permanent sur tous les documents touchant la gestion du dossier de l'élève, en particulier les suivants :

- la fiche d'admission ou d'inscription;
- l'attestation de fréquentation;
- le profil de formation;
- le relevé des apprentissages (RP, art. 20);
- l'horaire de l'adulte;
- l'avis de départ.

Le système Ariane, qui est le système de gestion des données d'identification et des données de citoyenneté de l'élève, valide le code permanent fourni pour chaque déclaration recueillie dans le

système Charlemagne. Quel que soit le nombre de cours auxquels un adulte est inscrit, l'organisme scolaire est tenu de conserver un dossier pour chacun des adultes admis qui ont participé à des activités éducatives financées par le ministère de l'Éducation ou d'autres ministères.

#### 4.7.1 Pièces à déposer au dossier

Le dossier de l'adulte doit contenir les pièces suivantes :

- les demandes d'admission;
- la fiche d'inscription :
- nom, prénom et adresse;
- consentement de l'adulte autorisant l'organisme scolaire à consulter son dossier scolaire en consignation au ministère de l'Éducation;
- à des fins de gratuité scolaire, déclaration de l'adulte stipulant qu'il ne possède pas de diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent), de diplôme d'études collégiales ou de diplôme d'études universitaires, sauf s'il désire poursuivre un profil de formation professionnelle dans le contexte de l'accès à la formation de base, s'il bénéficie d'une formation découlant d'une entente interministérielle, s'il s'inscrit à des préalables pour accéder à des études collégiales ou universitaires, ou s'il s'inscrit aux services d'enseignement suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle ou francisation;
- déclaration de l'adulte indiquant que la formation professionnelle à temps partiel est liée à son emploi ou à un emploi éventuel;
- un document officiel sur lequel figure le code permanent (relevé des apprentissages délivré par le Ministère) ou une copie de l'original du certificat de naissance ou du passeport (qui indique le lieu de naissance, lequel doit être le même que celui précisé dans le système Ariane<sup>4</sup>) dans le cas où il est nécessaire de créer ou de modifier un code permanent;
- la preuve de fréquentation scolaire aux dates fixées dans les règles budgétaires;
- le cas échéant, une copie de l'avis de départ;
- les résultats scolaires obtenus par l'adulte dans chaque matière;
- une copie de la formule d'inscription ou du contrat de services éducatifs conclu entre l'établissement et l'adulte;

---

4. Les documents exigés lors de la création d'un code permanent pour une personne immigrante souhaitant s'inscrire en francisation diffèrent de ceux habituellement exigés pour la création d'un code permanent. Se référer au guide du système Ariane pour plus de détails.

- le cas échéant, les documents d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec permettant de statuer sur le droit de l'adulte à la gratuité scolaire;
- les originaux des pièces justificatives exigées lors des différentes étapes de contrôle (horaire, bulletin, etc.);
- le profil de formation (offre de services).

En formation générale des adultes, la déclaration de l'effectif scolaire sert à établir le financement et à suivre l'évolution de la fréquentation. Le financement est établi selon le service d'enseignement et les paramètres précisés dans les règles budgétaires.

#### **4.7.2 Profil de formation (offre de services)**

Le dossier de la personne en formation doit contenir son profil de formation, particulièrement dans le cas des services de formation financés par le Ministère, sauf ceux découlant d'activités prescrites par une loi, promues par une politique gouvernementale ou convenues par une entente intergouvernementale ou interministérielle. Il importe que l'organisme scolaire pose un diagnostic pédagogique permettant d'établir les cours que l'adulte doit réussir, selon la séquence normale, pour atteindre son objectif de formation (ex. : niveau de français suffisant pour faire face aux exigences du marché de l'emploi, conditions d'admission aux programmes d'études menant à

L'article 30 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* précise le nombre d'unités de matières obligatoires et de matières à option nécessaires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Il est à noter que seules les 12 unités des cours réguliers (non optionnels) du programme d'études de langue d'enseignement et les 8 unités des cours réguliers du programme d'études de langue seconde peuvent permettre de remplir les deux premières conditions pour l'obtention du DES.

un diplôme d'études professionnelles [DEP] ou à un diplôme d'études collégiales [DEC]). Dans le cas de la reconnaissance des acquis (RAC – en examen seulement), il doit s'assurer que la personne possède les compétences nécessaires pour réussir sa démarche de RAC.

Ce profil doit être validé pour chaque intervalle de fréquentation ou chaque année scolaire. Durant la formation, si des changements se produisent par rapport au projet de formation initial, au lieu de reprendre la description du projet, il convient de le mettre à jour au moyen des documents jugés

appropriés pour décrire la situation et appuyer les modifications apportées. Ce document doit cependant être révisé annuellement.

Le profil de formation est précisé dans les services d'aide à la démarche de formation (N/Référence : RP, art. 14). Il s'agit d'une fiche technique où la corrélation entre les intentions de l'adulte à court, à moyen et à long terme et les possibilités offertes par l'éducation des adultes est traduite en un objectif de services de formation qui servira notamment à déterminer l'horaire de cours de l'adulte ou le dispositif de RAC à privilégier.

Par ailleurs, le profil de formation doit tenir compte du projet de l'adulte, qui peut être déterminé ou à déterminer en cours de formation. Dans ce dernier cas, le personnel des SARCA pourra aider l'adulte à clarifier son projet.

Le profil de formation est l'une des pièces justificatives servant à démontrer la réalité et l'exactitude des services offerts à l'adulte. Il comprend les renseignements suivants :

- les nom et prénom de l'adulte ainsi que son code permanent;
- le nom ou le code du centre d'éducation des adultes;
- l'évaluation des acquis, s'il y a lieu;
- l'objectif de formation ou de reconnaissance des acquis;
- la liste des cours et le nombre d'unités manquantes pour l'atteinte de l'objectif de l'adulte pour les services d'enseignement suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, présecondaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle, francisation, préparation à la formation professionnelle et préparation aux études postsecondaires;
- la séquence normale des cours pour l'atteinte des objectifs de formation à court terme;
- la date prévue du début de la formation pour le service fréquenté ou du début de sa démarche en RAC;
- une estimation de la durée prévue du service de formation et de la date de fin anticipée en formation générale des adultes;
- la source de financement;
- la signature et la date manuscrites apposées par la ou les personnes désignées par la direction du centre;
- la signature et la date manuscrites apposées par l'adulte.

Dans le cas des établissements privés, l'article 7 du Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire fournit des renseignements précis quant à la forme et à la teneur de ces dossiers.



## 5 Service d'accueil et de référence

N/Référence : LIP, art. 250

En conformité avec la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* (2002), les services d'accueil et de référence ont été bonifiés par l'ajout des services de conseil et d'accompagnement. Ils sont maintenant connus sous l'appellation « services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement » (SARCA).

Les adultes peuvent bénéficier des SARCA qu'ils soient inscrits ou non en formation générale ou en formation professionnelle. Ces services visent à les soutenir dans leur prise de décision au regard de leur projet personnel, scolaire ou professionnel et à leur fournir l'aide nécessaire tout au long de la réalisation de leur projet.

Ce projet repose sur des éléments personnels et environnementaux, parfois d'une manière très explicite, parfois de façon plus implicite. Chez l'adulte, ces éléments correspondent notamment :

- à ses acquis, à ses capacités cognitives et intellectuelles ainsi qu'à sa santé physique et psychologique;
- à ses champs d'intérêt et à ses aspirations personnelles, scolaires et professionnelles;
- à ses responsabilités familiales et communautaires de même qu'à sa situation économique et professionnelle;
- à sa vision de la situation du marché du travail et à son engagement social et culturel.

Tous ces éléments sont déterminants dans la précision du projet de l'adulte ainsi que dans l'établissement de son profil de formation. Selon leur importance respective, ils serviront à la mise à jour constante du projet de l'adulte, en fonction de ses choix. Ce projet est la pierre angulaire de toute sa démarche. Différents documents de référence apportent des précisions sur ce sujet. En somme, les SARCA se présentent comme un ensemble intégré de services (voir schéma suivant).

## Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement

### L'accueil

Permet à l'adulte de **clarifier** et de **valider la nature** de sa demande, de faire un état de sa situation et de connaître les possibilités qui s'offrent à lui et les suites à donner pour élaborer et réaliser son projet.

### L'information

Permet à l'adulte de se **renseigner** sur les programmes d'études, les professions ou les métiers et le monde du travail, les ressources éducatives de l'organisme scolaire et les différents services offerts dans la communauté, tout en étant guidé pour se documenter lui-même et encouragé à le faire.

### L'exploration des acquis

Permet à l'adulte d'obtenir une **analyse** de son dossier scolaire et extrascolaire pour **situer ses acquis**; d'être dirigé vers les services de reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes et en formation professionnelle ou vers d'autres services appropriés à sa situation et d'évaluer les conditions de faisabilité d'un éventuel projet professionnel ou de formation.

### L'orientation scolaire et professionnelle

Permet à l'adulte d'**évaluer**, d'**adapter** ou d'**effectuer des choix scolaires et professionnels** en fonction de sa situation, de ses expériences, de ses aspirations et du monde du travail.

### L'accompagnement

Permet à l'adulte de recevoir l'**aide** et les **conseils** dont il a besoin tout au long de sa démarche, c'est-à-dire durant les différentes étapes de conception et de réalisation de son projet et de bénéficier d'actions de soutien et de suivi pour renforcer sa mobilisation et son engagement dans son projet.



L'organisme scolaire doit être proactif et agir en partenariat avec ses collaborateurs externes pour joindre la population visée par la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et les orientations du Ministère.



---

**Le financement fait partie de l'allocation de base prévue dans les règles budgétaires 2023-2024.**

---



## 6

**Reconnaissance des acquis**

N/Référence : LIP, art. 250

Tout adulte qui a fait des apprentissages à l'extérieur du cadre scolaire, peu importe sa formation, peut se faire reconnaître les acquis résultant de ces apprentissages de façon officielle. Pour être reconnu, les acquis extrascolaires doivent être évalués conformément aux modalités définies par le Ministère et les organismes scolaires.

**Différents dispositifs sont utilisés pour l'évaluation :**

- les épreuves de la formation générale des adultes sans que l'adulte ait suivi le cours correspondant (examen seulement);
- les univers de compétences génériques;
- les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS);
- les tests du *General Educational Development Testing Service* (GEDTS);
- la reconnaissance des acquis et des compétences pour la formation à un métier semi-spécialisé (RAC-FMS).

Ces dispositifs sont précisés dans le Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles. Les codes associés aux épreuves sont présentés à l'annexe IV du présent document. Le dispositif pour la reconnaissance des acquis et des compétences pour les métiers semi-spécialisés (RAC-FMS) y figure également.

Les organismes scolaires peuvent aussi reconnaître, par équivalence, des acquis déjà confirmés par une autorité compétente du Québec ou de l'extérieur du Québec. Ces équivalences doivent être attribuées conformément au *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*.

Depuis 2018, lorsqu'un adulte échoue à un ou à plusieurs tests du GEDTS, il ne reprend que celui ou ceux qui n'ont pas été réussis. Si l'adulte reprend le ou les tests dans le même organisme scolaire pendant la même année scolaire, la même déclaration pourra être réutilisée. Aucun autre organisme scolaire ne peut transmettre une déclaration relative aux GEDTS pour cet adulte pendant la même année scolaire.



**L'allocation pour la reconnaissance des acquis est établie selon les modalités décrites dans les règles budgétaires 2023-2024.**



7

## Services éducatifs

N/Référence : RP, art. 1

**Cette section présente l'ensemble des services éducatifs offerts en formation générale des adultes.**

Ces derniers comprennent des services de formation, des services complémentaires et des services d'éducation populaire. Les services de formation englobent les services d'enseignement et les services d'aide à la démarche de formation (voir page 6). Ceux-ci sont traités aux sections 7.1, 7.2 et 7.3. Quant aux services complémentaires et aux services d'éducation populaire, ils sont traités aux sections 7.4 et 7.5.

### 7.1 Services d'enseignement

N/Référence : RP, art. 3

Le Régime pédagogique de la formation générale des adultes prévoit dix services d'enseignement qui permettent de répondre aux besoins et aux objectifs des adultes.

#### **Services d'enseignement correspondant à la formation générale de base**

Parmi ces dix services d'enseignement, six correspondent à la formation générale de base (FGB) : l'alphabétisation, le présecondaire, le premier cycle du secondaire, le second cycle du secondaire, la préparation à la formation professionnelle et la préparation aux études postsecondaires. La FGB comprend la formation de base commune et la formation de base diversifiée.

#### **Formation de base commune (FBC)**

La FBC à la formation générale des adultes regroupe des programmes d'études dont chacun des cours relève d'un des services d'enseignement suivants : l'alphabétisation, le présecondaire ou le premier cycle du secondaire.

La FBC vise à rehausser les compétences de l'adulte, à accroître son autonomie dans l'exercice de ses rôles sociaux, à favoriser son épanouissement personnel, intellectuel et culturel et à lui permettre de poursuivre ses études.

## **Formation de base diversifiée (FBD)**

La FBD à la formation générale des adultes regroupe des programmes d'études dont les contenus de formation relèvent des services d'enseignement du second cycle du secondaire, de la préparation à la formation professionnelle ou de la préparation aux études postsecondaires.

La FBD conduit à l'obtention du diplôme d'études secondaires, à la poursuite d'études en formation professionnelle ou à la poursuite d'études postsecondaires. La majorité des programmes qui la constituent sont une adaptation des programmes d'études de la formation générale des jeunes du second cycle du secondaire.

### **7.1.1 Soutien pédagogique**

N/Référence : RP, art. 4

Ce service d'enseignement permet aux centres d'éducation des adultes de mettre en place un soutien pédagogique particulier pour, d'une part, accueillir les adultes qui font un retour en formation et, d'autre part, contrer les difficultés d'apprentissage en cours de formation.

Le programme d'études lié à ce service d'enseignement, *Engagement vers sa réussite*, favorise notamment la réflexion de l'adulte au regard de son projet de formation, son engagement dans la démarche de formation entreprise et le développement de meilleures méthodes de travail et de façons de vivre l'évaluation.

Ce service d'enseignement contribue également à offrir un soutien linguistique aux adultes dont la langue maternelle n'est pas le français, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas déjà inscrits au service d'enseignement de la francisation.

### **7.1.2 Alphabétisation**

N/Référence : RP, art. 5

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui souhaitent améliorer leurs habiletés en lecture, en écriture, en calcul de base et, le cas échéant, accéder à d'autres services de formation.

Les cours d'alphabétisation de la formation de base commune sont axés sur l'appropriation des règles de base en lecture, en écriture et en calcul ainsi que sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils visent une plus grande autonomie de l'adulte dans les communications de la

vie courante et reposent sur une synergie des apprentissages en français, langue d'enseignement, en mathématique et en informatique.

### **7.1.3 Présecondaire**

N/Référence : RP, art. 6

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui ont cessé leur formation avant la fin de la 6<sup>e</sup> année scolaire au Québec ou de son équivalent et qui désirent, par exemple, accéder aux études secondaires.

Le présecondaire est axé sur l'apprentissage des disciplines de base, telles que la langue d'enseignement, la mathématique et la langue seconde, de même que sur l'acquisition de certains savoirs scientifiques. L'adulte est également initié aux situations courantes associées à l'exercice des rôles sociaux.

### **7.1.4 Premier cycle du secondaire**

N/Référence : RP, art. 7

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui ont cessé leur formation avant la fin de leur 8<sup>e</sup> année scolaire au Québec ou de son équivalent. Il correspond à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>e</sup> année du secondaire.

Le premier cycle du secondaire est consacré au traitement de situations courantes qui relèvent des rôles sociaux ainsi qu'à la consolidation des apprentissages dans les disciplines de base. Les savoirs essentiels associés au premier cycle du secondaire sont préalables à l'entrée en formation de base diversifiée.

### **7.1.5 Second cycle du secondaire**

N/Référence : RP, art. 8

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires et qui désirent parfaire leur formation en vue de l'obtenir.

Le second cycle du secondaire comprend un ensemble diversifié de programmes d'études et de cours dans les matières obligatoires et dans les matières à option qui concourent à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

### **7.1.6 Intégration sociale**

N/Référence : RP, art. 9

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes qui éprouvent des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique et a pour but de leur permettre d'exercer leurs rôles sociaux et, le cas échéant, de poursuivre leur formation en FGA ou dans un autre secteur ou ordre d'enseignement.

Le programme d'études lié à ce service vise à faciliter l'identification d'un projet de participation sociale et à intensifier la démarche d'autonomie de l'adulte vers la réalisation de son projet. Les conditions de réussite de l'adulte s'appuient sur l'engagement de ce dernier, du personnel scolaire et des partenaires qui faciliteront la mise en œuvre d'un projet réaliste. Elles se fondent également sur le transfert des apprentissages dans le milieu d'appartenance de l'adulte.

### **7.1.7 Intégration socioprofessionnelle**

N/Référence : RP, art. 10

Ce service d'enseignement constitue une réponse à la diversification de l'offre de formation auprès des adultes qui désirent intégrer le marché du travail et s'y maintenir ou poursuivre des études.

Le programme d'études lié à ce service a été révisé et est offert depuis 2011. Il permet à l'adulte d'élaborer un projet professionnel, de développer des aptitudes socioprofessionnelles, d'acquérir des compétences professionnelles et d'apprendre à planifier et à organiser sa recherche d'emploi. Il lui offre la possibilité de s'approprier une démarche en vue d'actualiser ou de développer ses compétences pour relever les défis liés aux nouvelles réalités du monde du travail.

L'offre de formation en intégration socioprofessionnelle peut conduire au certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) ou au certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).

Trois codes de cours supplémentaires ont été ouverts pour le cours Formation à un métier semi-spécialisé : Formation à un deuxième métier semi-spécialisé I (ISP-3026-5), Formation à un deuxième métier semi-spécialisé II (ISP-3027-5) et Formation à un deuxième métier semi-spécialisé III (ISP-3028-5). Ces codes doivent être utilisés pour les heures de préparation à l'exercice d'un métier



semi-spécialisé requises lorsqu'un adulte souhaite obtenir un deuxième CFMS. Les conditions de sanction pour l'obtention du CFMS sont précisées au point 8.4.1 du présent document.

Il existe une passerelle CFMS-DEP donnant accès à la formation professionnelle. Pour en bénéficier, la personne doit avoir 16 ans, être titulaire du CFMS et avoir accumulé les unités de 2<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

Il existe également une passerelle CFMS-AEP donnant accès à la formation professionnelle. Pour en bénéficier, la personne doit répondre aux mêmes conditions que pour la passerelle CFMS-DEP, soit avoir 16 ans, être titulaire du CFMS et avoir accumulé les unités de 2<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

La liste des programmes d'études professionnelles accessibles par ces passerelles se trouve dans le document [Services et programmes d'études de la formation professionnelle](#).

### **7.1.8 Francisation**

N/Référence : RP, art. 11

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes dont la langue maternelle n'est pas le français. Il leur permet de développer des habiletés de base en français, tant à l'oral qu'à l'écrit.

En plus d'améliorer leur connaissance de la langue française, les adultes allophones peuvent participer à des activités qui favorisent leur intégration linguistique, sociale et scolaire ou professionnelle à la société d'accueil québécoise.

Le programme d'études ministériel *Francisation* est issu du référentiel commun du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et du ministère de l'Éducation, c'est-à-dire de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes* et du *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec*.

### **7.1.9 Préparation à la formation professionnelle**

N/Référence : RP, art. 12

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes dont le profil de formation établit la nécessité de suivre un ou plusieurs cours avant la poursuite d'études à la formation professionnelle.

Les programmes d'études des premier et second cycles du secondaire comportent des cours qui peuvent être déclarés dans ce service d'enseignement.

Une personne admise à la formation professionnelle peut acquérir, en concomitance, des unités de la formation générale, y compris les unités exigées pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Pour 2023-2024, les règles budgétaires prévoient une mesure relative à un financement supplémentaire pour les adultes de moins de 20 ans suivant des cours en concomitance à horaire intégré (FGA-FP).

### **7.1.10 Préparation aux études postsecondaires**

N/Référence : RP, art. 13

Ce service d'enseignement s'adresse aux adultes dont le profil de formation établit la nécessité de suivre un ou plusieurs cours avant la poursuite d'études postsecondaires. Ces adultes sont généralement titulaires d'un premier diplôme. Ils doivent d'abord s'inscrire à ce service d'enseignement pour suivre les cours ciblés.

Les programmes d'études des premier et second cycles du secondaire comportent des cours qui peuvent être déclarés dans ce service d'enseignement.

## **7.2 Services d'aide à la démarche de formation**

N/Référence : RP, art. 14

Les services d'aide à la démarche de formation s'inscrivent dans la continuité des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA). Ils ont pour objet de permettre à l'adulte d'établir son projet de formation compte tenu de ses expériences personnelles ainsi que professionnelles et de ses objectifs et d'explorer les voies et les ressources disponibles en vue de réaliser son projet de formation.

### 7.3 Services complémentaires

N/Référence : RP, art. 17 et 18

En formation générale des adultes, les services éducatifs complémentaires ont pour objet de favoriser la réussite du projet personnel et professionnel de l'adulte en formation. Un cadre de référence sur les services éducatifs complémentaires en formation générale des adultes a été produit en 2009.

#### Les trois programmes des services éducatifs complémentaires

1

##### Services de soutien à l'apprentissage

Ces services procurent des conditions d'apprentissage favorables à la persévérance et à la réussite scolaires et professionnelles de l'adulte en formation.

2

##### Services d'aide, de promotion et de prévention

Ces services visent le développement ou le maintien d'attitudes et de comportements bénéfiques pour la santé et le mieux-être de l'adulte dans toutes ses dimensions.

3

##### Services de vie étudiante

Ces services privilégient un environnement stimulant invitant l'adulte à s'engager à l'égard de son projet scolaire et professionnel, de son milieu de formation et de sa communauté.

Un document d'accompagnement présentant des lignes directrices pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'adulte ayant des besoins particuliers a été publié en 2017. Ce document s'adresse aux membres du personnel des centres d'éducation des adultes ayant la responsabilité d'entamer une démarche d'aide avec un adulte ayant des besoins particuliers, d'élaborer son dossier d'aide particulière et de mettre en place des mesures d'adaptation.

- Les services éducatifs complémentaires ne sont pas gratuits (*Loi sur l'instruction publique*, art. 3). Toutefois, les règles budgétaires prévoient un financement particulier destiné à améliorer l'accès aux services éducatifs complémentaires pour l'ensemble des adultes.

De plus, par l'entremise de l'aide financière aux études, certains élèves atteints d'une déficience fonctionnelle majeure peuvent bénéficier du *Programme d'allocation pour des besoins particuliers – Adultes : secondaire, formation professionnelle ou éducation des adultes, collégial et universitaire*. Ce programme permet à l'élève d'obtenir une aide financière pour les différentes formes de soutien nécessaire à la compensation des effets de sa déficience et à la poursuite de ses études (ex. : services spécialisés, transport adapté, allocation de logement, ressources matérielles).

### 7.3.1 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

En vertu de l'article 42 du projet de loi 40, l'article 110.4 de la LIP a été modifié et confère maintenant aux centres d'éducation des adultes la responsabilité d'élaborer un plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un adulte, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel du centre.

## 7.4 Services d'éducation populaire

N/Référence : RP, art. 15 et 16

Les services d'éducation populaire offrent la possibilité à un adulte ou à un groupe d'adultes de suivre une formation qui répond à un besoin précis ou qui a pour objectif de leur permettre de collaborer au développement intellectuel, social et culturel de leur milieu. Ces services contribuent à l'accroissement d'une culture de formation continue. Ils peuvent également constituer une porte d'entrée vers d'autres services éducatifs.

Chaque organisme scolaire définit les objectifs de ses services d'éducation populaire. Les apprentissages réalisés dans ces services ne donnent pas lieu à l'attribution d'unités aux fins de la sanction des études.



---

**Les organismes scolaires autofinancent les services d'éducation populaire qu'ils offrent.**

---

## 8

## Évaluation des apprentissages et sanction des études

Cette section présente de l'information sur l'évaluation des apprentissages et la sanction des études. Le Ministère établit et met à jour les modalités administratives qui s'appliquent à l'évaluation des apprentissages et à la sanction des études dans le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*.

### 8.1 Évaluation des apprentissages

N/Référence : RP, art. 25 à 29

Les apprentissages correspondant aux objectifs des programmes d'études sont évalués selon les normes et conditions déterminées par le ministre et les organismes scolaires, en conformité avec leurs responsabilités respectives. Le ministre détermine et fait connaître la liste des programmes d'études et des cours pour lesquels il prépare des épreuves sous sa responsabilité.

Les épreuves liées aux unités de matières obligatoires pour l'obtention du DES sont généralement de responsabilité ministérielle et sont prescrites. En ce qui a trait à l'évaluation des matières à option en formation de base diversifiée, le Ministère a produit des prototypes d'épreuves pour la majorité des cours de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire. L'élaboration de versions subséquentes de ces épreuves est sous la responsabilité de l'établissement d'enseignement et doit respecter les normes et modalités d'évaluation décrites dans les définitions du domaine d'évaluation (DDE).

Le Ministère délivre à l'adulte un relevé des apprentissages présentant la liste des cours suivis et les résultats associés à chacun d'eux ainsi que le nombre d'unités qu'il a obtenues.

L'évaluation liée à la reconnaissance des acquis extrascolaires se fait au moyen d'une épreuve ou d'une démarche officielle. La réussite permet, dans certains cas, l'attribution d'unités (voir l'annexe IV).

### 8.2 Définitions du domaine d'évaluation et épreuves

La DDE assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, mais ne peut en aucun cas les remplacer dans la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation produites par le Ministère après le 30 juin 2014 sont prescrites. Par conséquent, les définitions du domaine d'évaluation sont les documents de référence pour l'élaboration de toute épreuve, autant les épreuves ministérielles que celles rédigées par les centres d'éducation des adultes ou la Société GRICS (BIM). Les grilles d'évaluation à interprétation critérielle intégrées aux DDE depuis 2018-2019 sont également prescrites. Les pratiques évaluatives équitables et valides à l'échelle provinciale<sup>5</sup> sont ainsi assurées.

Lorsqu'une épreuve relève du Ministère, il est important de s'assurer, auprès de la Direction de la sanction des études, qu'elle est accessible avant d'offrir le cours.

La Société GRICS (BIM) élabore également des définitions du domaine d'évaluation si elle en reçoit le mandat des organismes scolaires. Pour des raisons d'ordre éthique, seuls les responsables de l'élaboration des définitions du domaine d'évaluation peuvent en modifier le contenu.

### **8.3 Diffusion des épreuves**

Lorsque la Direction de la sanction des études diffuse des épreuves, elle envoie par courriel les avis de disponibilité à la personne responsable de la sanction des études et de l'administration des épreuves ministérielles pour la formation générale des adultes dans les organismes scolaires. L'accès aux épreuves nécessite un code et elles sont disponibles pour un temps limité. Il importe de vérifier la conformité des renseignements inscrits dans la base de données Gestion des données uniques de l'organisme (GDUNO) concernant cette opération afin de garantir le bon déroulement de celle-ci.

### **8.4 Sanction des études**

N/Référence : RP, art. 30 et 32.1

#### **Les activités de sanction des études concernent :**

- les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires;
- la confidentialité et la sécurité des épreuves; l'administration des épreuves aux fins de sanction et la transmission des résultats;
- la délivrance des documents officiels.

---

5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2003), Politique d'évaluation des apprentissages, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, p. 55.

L'article 30 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* décrit les conditions de sanction des études en vigueur pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Les résultats de l'évaluation en aide à l'apprentissage ne contribuent pas à la sanction des études. Il en va de même pour les résultats des épreuves diagnostiques et des tests de classement. La Politique d'évaluation des apprentissages définit les orientations en matière d'évaluation.

#### **8.4.1 Certificat de formation à un métier semi-spécialisé**

L'article 32.1 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* décrit les conditions de sanction pour l'obtention du certificat de formation à un métier semi-spécialisé<sup>6</sup>. Les précisions qui suivent sont complémentaires à cet article.

**Au sujet de la formation générale suivie :**

- Les adultes qui présenteront l'un des quatre documents suivants n'auront pas à suivre les 450 heures de formation générale<sup>7</sup> :
  - Un bulletin d'un organisme scolaire du Québec ou un relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation permettant de constater que les heures exigées en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ont été suivies par le passé;
  - L'attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5<sup>e</sup> secondaire;
  - Le certificat d'équivalence d'études secondaires obtenu à la suite de la réussite des tests du GED;
  - Le diplôme d'études secondaires décerné au Québec.
- Si l'adulte ne peut se conformer aux exigences mentionnées ci-dessus, le centre d'éducation des adultes lui offrira de réaliser ses apprentissages simultanément avec la formation pratique.

Dans tous les cas, les adultes seront encouragés à rehausser leur niveau de formation générale.

**Au sujet de la formation pratique, la durée minimale de 450 heures est prescrite et se répartit comme suit :**

- Les 75 heures de formation associées à la préparation au marché du travail correspondent à l'un ou l'autre des cours du programme d'études Intégration socioprofessionnelle qui touche les

---

6. Des bulletins Info/Sanction fournissent des précisions sur les modalités de délivrance (13-14-008) ainsi que sur l'ouverture et la fermeture des codes de métiers semi-spécialisés inscrits au Répertoire des métiers semi-spécialisés.

7. Bulletin Info-Sanction numéro 19-20-37.

dimensions *Choix professionnel, Intégration et maintien en emploi* et *Recherche d'emploi*. Les cours *Actualisation de son projet scolaire et professionnel* (PER-2141-2) et *Culture du monde du travail* (PER-2121-1) peuvent également être utilisés;

- Les 375 heures de formation associées à la préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé qui correspondent aux trois codes de cours *Formation à un métier semi-spécialisé I* ou aux trois codes de cours *Formation à un métier semi-spécialisé II*, doivent être accomplies majoritairement en entreprise, dans le cadre d'un stage, et conduire à la maîtrise des compétences spécifiques d'un métier semi-spécialisé.

## 8.5 Documents officiels décernés par le ministre

Le ministre décerne à l'adulte les documents officiels suivants :

- le diplôme d'études secondaires;
- le relevé des apprentissages (comprenant les résultats obtenus au secondaire), imprimé conformément au calendrier des publications du système Charlemagne;
- l'attestation d'équivalence de niveau de scolarité, lorsque l'adulte réussit les tests d'équivalence de niveau de scolarité;
- le certificat d'équivalence d'études secondaires, lorsque l'adulte réussit les tests du *General Educational Development Testing Service*. Une attestation est également décernée par l'American Council on Education;
- le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes;
- le certificat de formation à un métier semi-spécialisé.

## 8.6 Transmission des résultats

L'organisme scolaire transmet les résultats de l'adulte au Ministère. Les renseignements nécessaires se trouvent dans le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*.

Les résultats obtenus par l'adulte dans chacun des cours sont conservés par l'organisme scolaire conformément à la *Loi sur les archives* (chapitre A-21.1).



## ANNEXE I – SIGLES UTILISÉS EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

<b>AENS :</b>	Attestation d'équivalence de niveau de scolarité
<b>CEES :</b>	Certificat d'équivalence d'études secondaires
<b>CFISA :</b>	Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes
<b>CFMS :</b>	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
<b>CS :</b>	Commission scolaire
<b>CSS :</b>	Centre de services scolaire
<b>DDE :</b>	Définition du domaine d'évaluation
<b>DEC :</b>	Diplôme d'études collégiales
<b>DEP :</b>	Diplôme d'études professionnelles
<b>DES :</b>	Diplôme d'études secondaires
<b>DSE :</b>	Direction de la sanction des études
<b>ES :</b>	Épreuve synthèse
<b>FBC :</b>	Formation de base commune
<b>FBD :</b>	Formation de base diversifiée
<b>FGA :</b>	Formation générale des adultes
<b>FGB :</b>	Formation générale de base
<b>FP :</b>	Formation professionnelle
<b>GDUNO :</b>	Gestion des données uniques des organismes
<b>GEDTS :</b>	General Educational Development Testing Service
<b>LIP :</b>	Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3)
<b>MEES :</b>	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
<b>MEQ :</b>	Ministère de l'Éducation
<b>MIFI :</b>	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
<b>PGEAFC :</b>	Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue
<b>PLE :</b>	Prior Learning Examination
<b>RAC :</b>	Reconnaissance des acquis et des compétences
<b>RAC-FMS :</b>	Reconnaissance des acquis et des compétences pour la formation à un métier semi-spécialisé
<b>RPFGA :</b>	Régime pédagogique de la formation générale des adultes
<b>SARCA :</b>	Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
<b>TENS :</b>	Tests d'équivalence de niveau de scolarité
<b>UCG :</b>	Univers de compétences génériques

## ANNEXE II – RÉFÉRENCES

Ariane – Gestion des données d'identification de l'élève

Cadre de référence sur les services éducatifs complémentaires en formation générale des adultes

Charte de la langue française

Conditions d'admission – Programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales

Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles

Lignes directrices pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'adulte ayant des besoins particuliers – Formation générale des adultes

Loi sur l'aide financière aux études

Loi sur l'enseignement privé

Loi sur l'instruction publique

Loi sur l'instruction publique pour les autochtones – cris, inuit et naskapis

Loi sur les archives

Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones

Politique d'évaluation des apprentissages

Politique de la réussite éducative

Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue

Régime pédagogique de la formation générale des adultes

Règlement sur la définition de résident du Québec de la Loi sur l'enseignement privé

Règlement sur la définition de résident du Québec de la Loi sur l'instruction publique

Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire

Règles budgétaires

Système Charlemagne – Déclaration en formation générale des adultes

## ANNEXE III – LES QUATRE TYPES DE SERVICES DE FORMATION \*

Éléments comparatifs	① Fréquentation en présentiel ou à distance synchrone	② Formation à distance asynchrone	③ Autodidaxie
<b>Admission à la FGA</b>	Mêmes règles et modalités d'admission pour les adultes dans les trois types de services de formation.		
<b>Inscription à un cours</b>	Mêmes règles et modalités d'inscription pour les adultes dans les trois types de services de formation.		
<b>Déclaration de service</b>	L'adulte est déclaré dans un type de service de formation auquel est associé un service d'enseignement.		
<b>Modalités de déclaration</b>	Les heures de fréquentation déclarées sont celles indiquées à l'horaire de l'adulte par service d'enseignement. Les heures de fréquentation sont compilées entre le premier et le dernier jour de présence à un cours. Ces heures ne sont pas assujetties à la sanction du cours.	La déclaration porte sur l'inscription au cours. Pour ce qui est du financement, l'adulte est limité à deux inscriptions par code de cours, et ce, tout au long de son parcours de formation dans l'organisme scolaire.	La déclaration s'effectue au moment de la sanction du cours, soit lors de la transmission d'un résultat (note, échec ou succès). La preuve d'un cours sanctionné se fait au moyen d'une fiche d'évaluation ou de verdict dûment remplie et versée au dossier de l'adulte.
<b>Financement</b>	En lien avec le calcul du nombre d'heures par élève (900 heures par élève équivalent temps plein [ETP]). Financement de l'ETP, dans une proportion de 100 %, dans l'enveloppe fermée.	Financement de l'ETP* (heures associées aux unités d'un cours) pondéré, dans une proportion de 80 %, dans une enveloppe ouverte.	Financement de l'ETP* (heures associées aux unités d'un cours) pondéré, dans une proportion de 70 %, dans l'enveloppe fermée.
<b>Horaire</b>	Horaire prévu et régulier pour le cours. L'horaire peut varier durant l'année scolaire.	Sans horaire prévu et régulier pour le cours.	Horaire prévu et régulier pour le cours. L'horaire peut varier durant l'année scolaire.
<b>Absence et assiduité</b>	Assiduité compilée pour chaque adulte avec une règle d'arrêt de financement pour cinq jours ou plus d'absences consécutives figurant à l'horaire de l'adulte.	Respect des rendez-vous selon une entente préalable.	Respect des rendez-vous selon une entente préalable, et ce, en fonction de l'horaire établi. Le registre d'assiduité doit préciser le type de service de formation de l'élève pour le cours.
<b>Présence en classe</b>	Présence en classe obligatoire selon l'horaire ou à distance, en mode synchrone.	Présence au cours non obligatoire. Certaines présences au besoin, convenues avec l'enseignante ou l'enseignant.	Présence en classe non obligatoire, mais une ou des présences recommandées en fonction des besoins de l'adulte.
<b>Relation avec l'enseignante ou l'enseignant</b>	Avec l'enseignante ou l'enseignant en classe.	Multitude de moyens de communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant : appels téléphoniques, courriels, formation en ligne, rencontre au centre d'éducation des adultes au besoin, etc..	Avec l'enseignante ou l'enseignant en classe.
<b>④ Examen seulement (reconnaissance des acquis)</b>	Un adulte a le droit de se présenter à une épreuve sans suivre de formation si le personnel scolaire estime qu'il est en mesure de la réussir. Le Ministère alloue un financement pour chaque type d'épreuve (voir les règles budgétaires). L'organisme scolaire doit appliquer les règles de reprise en conformité avec le <i>Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles</i> produit par le Ministère.		

\*ETP calculés sur la base du nombre d'unités de 25 heures associées à un cours, à l'exception des cours de révision de 0 unité, dont le financement est calculé à partir d'un nombre d'heures indiqué au cadre pédagogique du système Charlemagne.

## ANNEXE IV – LISTE DES CODES DE COURS LIÉS AUX DISPOSITIFS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS

DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS	CODE	
	Scolarité en français	Scolarité en anglais
Examen seulement (examen de la formation générale des adultes pour la reconnaissance des acquis sans que le cours ait été suivi)	Comprend tous les codes de cours actifs	
<i>Épreuve synthèse en français, langue seconde</i>	s.o.	FRE-3094-6 FRE-4001-4 FRE-4092-6 FRE-5001-4 FRE-5095-6 FRE-5096-6
<i>Épreuve synthèse en anglais, langue seconde</i>	ANG-3012-6 ANG-4001-4 ANG-4437-6 ANG-5001-4 ANG-5557-6 ANG-5558-6	s.o.
Univers de compétences génériques (UCG), <i>Spheres of Generic Competencies</i> en tant que matière à option de 5 <sup>e</sup> secondaire (aucune limite par adulte depuis 2017-2018)	GEN-5068-4 GEN-5069-4 GEN-5070-4 GEN-5071-4 GEN-5072-4	GST-5068-4 GST-5069-4 GST-5070-4 GST-5071-4 GST-5072-4
Tests du <i>General Educational Development Testing Service (GEDTS)</i> en tant que matière à option de 5 <sup>e</sup> secondaire	GEN-5005-8 GEN-5006-7 GEN-5007-7 GEN-5008-7 GEN-5009-7	GST-5005-8 GST-5006-7 GST-5007-7 GST-5008-7 GST-5009-7
Tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) pour le secondaire, <i>Secondary School Equivalency Tests (SSET)</i>	AENS : GEN-T001-0	SSET : GST-T001-0
Test de développement général (TDG)	GEN-T002-0	GST-T002-0
Reconnaissance des acquis et des compétences pour la formation à un métier semi-spécialisé (RAC-FMS)	Comprend tous les codes de métiers semi-spécialisés actifs dans le Répertoire des métiers semi-spécialisés	

**ANNEXE V – LISTE DES CODES DE COURS DES PROGRAMMES D'ÉTUDES  
MINISTÉRIELS EN VIGUEUR**

DOMAINE DES LANGUES / LANGUAGES

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

PROGRAMME D'ÉTUDES	
Code de cours	Titre du cours
ANG-P101-4	Opening New Doors
ANG-1101-4	Satisfying Consumer Needs
ANG-2101-4	Establishing Connections
ANG-3101-2	Anglais, langue seconde, cours 1 – Joining a Community
ANG-3102-1	Anglais, langue seconde, cours 2 – It's a Matter of Taste
ANG-3103-1	Anglais, langue seconde, cours 3 – Communicating Information
ANG-4101-2	Anglais, langue seconde, cours 1 – Dare to Compare <sup>EM</sup>
ANG-4102-1	Anglais, langue seconde, cours 2 – Stories <sup>EM</sup>
ANG-4103-1	Anglais, langue seconde, cours 3 – Expressing Feelings and Opinions <sup>EM</sup>
ANG-4104-2	Anglais, langue seconde, cours optionnel – An Issue Close to My Heart
ANG-5101-2	Anglais, langue seconde, cours 1 – Examining Issues <sup>EM</sup>
ANG-5102-1	Anglais, langue seconde, cours 2 – Suggestions and Advice <sup>EM</sup>
ANG-5103-1	Anglais, langue seconde, cours 3 – Influencing Others <sup>EM</sup>
ANG-5104-1	Anglais, langue seconde, cours optionnel 1 – Writing Skills I
ANG-5105-1	Anglais, langue seconde, cours optionnel 2 – Writing Skills II
ANG-5106-2	Anglais, langue seconde, cours optionnel 3 – Current Events

ENGLISH, LANGUAGE OF INSTRUCTION / ENGLISH LANGUAGE ARTS

PROGRAM OF STUDY	
Course Code	Course
ENG-B121-4	Discovering the World of Print
ENG-B122-4	Building Foundations
ENG-B123-4	Satisfying Basic Needs
ENG-B124-4	Accessing Services
ENG-B125-4	Leisure and Personal Interests

<sup>EM</sup> Épreuve ministérielle.

**PROGRAM OF STUDY**

Course Code	Course
ENG-B126-4	Community Life
ENG-P101-4	Opening Doors
ENG-P102-4	Everyday Living
ENG-P103-4	Taking Charge
ENG-P104-4	Discovery and Challenges
ENG-P105-4	Stepping Out
ENG-P106-4	Lifestyle Options
ENG-P107-4	Engagement and Involvement
ENG-1101-4	Informed Choices
ENG-1102-2	Enjoyment and Entertainment I
ENG-2101-2	Enjoyment and Entertainment II
ENG-2102-4	Rights and Responsibilities
ENG-3101-1	English Language Arts, Course 1 – English and Interviews
ENG-3102-2	English Language Arts, Course 2 – English and the World of Work
ENG-3103-3	English Language Arts, Course 3 – English and Persuasion
ENG-4111-1	English Language Arts, Course 1 – English in Poems and Songs <sup>EM</sup>
ENG-4112-2	English Language Arts, Course 2 – English and the World of Story <sup>EM</sup>
ENG-4113-3	English Language Arts, Course 3 – English to Inform <sup>EM</sup>
ENG-5101-1	English Language Arts, Course 1 – English and Plays <sup>EM</sup>
ENG-5102-2	English Language Arts, Course 2 – English and Written Narratives <sup>EM</sup>
ENG-5103-3	English Language Arts, Course 3 – English, Research and Persuasion <sup>EM</sup>
ENG-5107-1	English Language Arts, Optional 1 – English Writing Skills
ENG-5108-1	English Language Arts, Optional 2 – Public Speaking Skills
ENG-5109-1	English Language Arts, Optional 3 – English in Advertising and Marketing

**FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

**PROGRAMME D'ÉTUDES**

Code de cours	Course
FRA-B121-4	Découverte du monde de l'écrit
FRA-B122-4	Les mots qui parlent

<sup>EM</sup> Epreuve ministérielle.

## PROGRAMME D'ÉTUDES

FRA-B123-4	Les phrases de la vie
FRA-B124-4	Des mots pour se comprendre
FRA-B125-4	Une culture qui s'exprime
FRA-B126-4	La parole aux citoyens
FRA-P101-4	Français au quotidien
FRA-P102-4	Communications et consommation
FRA-P103-4	Langue et société
FRA-P104-4	Français d'aujourd'hui
FRA-P105-4	Communications et environnement
FRA-P106-4	Langue et culture
FRA-P107-4	Communications et monde du travail
FRA-1103-4	Vers une langue partagée
FRA-1104-2	Vers de nouveaux horizons
FRA-2101-4	Vers une communication citoyenne
FRA-2102-2	Communications et littérature québécoise
FRA-3101-1	Français, langue d'enseignement, cours 1 – Découvrir des personnages intéressants
FRA-3102-2	Français, langue d'enseignement, cours 2 – Partager des souvenirs
FRA-3103-1	Français, langue d'enseignement, cours 3 – Décoder l'information et la publicité
FRA-3104-1	Français, langue d'enseignement, cours 4 – Informer et exercer une influence
FRA-3105-1	Français, langue d'enseignement, cours 5 – Interpréter et apprécier le texte engagé
FRA-3106-2	Français, langue d'enseignement, cours 6 – Explorer des œuvres de fiction
FRA-4101-2	Français, langue d'enseignement, cours 1 – Découvrir le roman québécois <sup>EM</sup>
FRA-4102-1	Français, langue d'enseignement, cours 2 – Faire le récit d'une page d'histoire <sup>EM</sup>
FRA-4103-1	Français, langue d'enseignement, cours 3 – S'initier à l'analyse de l'information <sup>EM</sup>
FRA-4104-2	Français, langue d'enseignement, cours 4 – Recourir à l'analyse pour traiter un sujet <sup>EM</sup>
FRA-5201-2	Français, langue d'enseignement, cours 1 – Défendre des idées <sup>EM</sup>
FRA-5202-1	Français, langue d'enseignement, cours 2 – Construire une argumentation <sup>EM</sup>
FRA-5203-2	Français, langue d'enseignement, cours 3 – S'initier à la critique littéraire <sup>EM</sup>
FRA-5204-1	Français, langue d'enseignement, cours 4 – Explorer l'univers poétique <sup>EM</sup>



### PROGRAMME D'ÉTUDES

FRA-5205-2	Français, langue d'enseignement, cours optionnel 1 – Approfondir ses connaissances en français écrit
FRA-5206-2	Français, langue d'enseignement, cours optionnel 2 – Découvrir l'univers dramatique

### FRENCH, SECOND LANGUAGE

#### PROGRAM OF STUDY

Course Code	Course
FRE-P101-2	Des mots pour se dire et se situer
FRE-P102-3	Des mots pour une vie saine
FRE-P103-2	Des mots pour se divertir
FRE-1103-3	Propos liés à la consommation
FRE-1104-3	Propos liés à l'environnement physique et social
FRE-2102-3	Propos liés au monde du travail
FRE-3101-1	Français, langue seconde, cours 1 – Participer à une conversation
FRE-3102-1	Français, langue seconde, cours 2 – Découvrir l'univers médiatique
FRE-3103-1	Français, langue seconde, cours 3 – Présenter un passe-temps et en discuter
FRE-3104-1	Français, langue seconde, cours 4 – Comprendre et transmettre des directives
FRE-3105-1	Français, langue seconde, cours 5 – S'informer sur la santé et en discuter
FRE-3106-1	Français, langue seconde, cours 6 – Raconter un événement
FRE-4101-1	Français, langue seconde, cours 1 – Consommer des biens et des services <sup>EM</sup>
FRE-4102-1	Français, langue seconde, cours 2 – Présenter un projet et en discuter <sup>EM</sup>
FRE-4103-1	Français, langue seconde, cours 3 – Lire et produire des lettres <sup>EM</sup>
FRE-4104-1	Français, langue seconde, cours 4 – Explorer l'histoire et la culture <sup>EM</sup>
FRE-5101-1	Français, langue seconde, cours 1 – Comprendre et émettre des opinions <sup>EM</sup>
FRE-5102-1	Français, langue seconde, cours 2 – Produire des textes narratifs <sup>EM</sup>
FRE-5103-2	Français, langue seconde, cours 3 – Communiquer pour trouver un emploi <sup>EM</sup>
FRE-5104-2	Français, langue seconde, cours 4 – Communiquer en milieu de travail <sup>EM</sup>
FRE-5105-2	Français, langue seconde, cours optionnel 1 – Se familiariser avec les expressions du français québécois

<sup>EM</sup> Épreuve ministérielle

### PROGRAM OF STUDY

FRE-5106-2	Français, langue seconde, cours optionnel 2 – Explorer la littérature québécoise francophone
------------	--

### DOMAINE DE LA MATHÉMATIQUE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE / MATHEMATICS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

#### BIOLOGIE / BIOLOGY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
BIO-5070-2	La génétique et ses applications	BLG-5070-2	Applied Genetics
BIO-5071-2	Reproduction et développement	BLG-5071-2	Reproduction and Development

#### CHIMIE / CHEMISTRY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
CHI-5061-2	Propriétés des gaz et énergie chimique	CHE-5061-2	Chemistry: Gases and Energy
CHI-5062-2	Cinétique et équilibre chimique	CHE-5062-2	Chemistry: Kinetics and Equilibrium

#### INFORMATIQUE / COMPUTER SCIENCE

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
INF-B101-2	Informatique de base	CMP-B101-2	Basic Computer Science
INF-P101-1	Découverte d'un environnement informatique	CMP-P101-1	Computer Environment Awareness
INF-P102-2	Production informatique	CMP-P102-2	Computer Document Production
INF-1101-2	Intégration informatique	CMP-1101-2	Computer Integration
INF-1102-1	Recherche informatique	CMP-1102-1	Computer Search
INF-2101-1	Communications dans un réseau informatique	CMP-2101-1	Computer Network Communications
INF-2102-1	Création informatique	CMP-2102-1	Creative Computer Use

INF-5067-1	Traitement de texte, styles et mise en forme	CMP-5067-1	Word Processing: Styles and Layout
INF-5068-1	Traitement de texte, sections et tableaux	CMP-5068-1	Word Processing: Sections and Tables
INF-5069-1	Tableur électronique, bases du calcul et de la mise en forme	CMP-5069-1	Electronic Spreadsheets: Calculation and Data Presentation Basics
INF-5070-1	Tableur électronique, analyse de données	CMP-5070-1	Electronic Spreadsheets: Data Analysis
INF-5071-2	Exploitation d'une base de données	CMP-5071-2	Operating a Database
INF-5072-2	Création d'une base de données	CMP-5072-2	Creating a Database
INF-5073-2	Infographie vectorielle	CMP-5073-2	Vector Graphics
INF-5074-2	Initiation à l'animation en 2D	CMP-5074-2	Introduction to 2D Animation
INF-5075-2	Infographie matricielle	CMP-5075-2	Raster Graphics
INF-5076-2	Initiation à la modélisation en 3D	CMP-5076-2	Introduction to 3D Modelling
INF-5077-2	Initiation à l'animation en 3D	CMP-5077-2	Introduction to 3D Animation
INF-5078-2	Présentation assistée	CMP-5078-2	Computer-Assisted Presentation
INF-5079-3	Création de documents pour le Web	CMP-5079-3	Creating Web Documents
INF-5080-2	Production multimédia	CMP-5080-2	Multimedia Production
INF-5081-1	Exploration des systèmes d'exploitation	CMP-5081-1	Operating Systems
INF-5082-2	Initiation à la programmation	CMP-5082-2	Introduction to Programming
INF-5083-2	Application émergente en informatique	CMP-5083-2	Emerging Computer Applications
INF-5084-1	Complément de formation en informatique	CMP-5084-1	Supplementary Computer Training

### MATHÉMATIQUE / MATHEMATICS

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
MAT-B113-3	Numération	MTH-B113-3	Numeracy
MAT-B114-2	Le temps en mathématique	MTH-B114-2	Orientation in Time
MAT-B213-4	Arithmétique appliquée à la monnaie	MTH-B213-4	Arithmetic and Money

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
MAT-B214-3	Représentation géométrique de base	MTH-B214-3	Basic Geometric Representations
MAT-P101-4	Arithmétique appliquée aux finances personnelles	MTH-P101-4	Arithmetic and Personal Finances
MAT-P102-3	Temps et espace en mathématique	MTH-P102-3	Sense of Space and Time
MAT-P103-2	Classements ensemblistes et statistiques	MTH-P103-2	Sets and Statistics
MAT-P104-4	Représentations géométriques	MTH-P104-4	Geometric Representations
MAT-1101-3	Arithmétique appliquée aux finances	MTH-1101-3	Finance and Arithmetic
MAT-1102-3	Étude statistique et probabiliste	MTH-1102-3	Statistics and Probability
MAT-2101-3	Modélisation algébrique	MTH-2101-3	Algebraic Modelling
MAT-2102-3	Représentations et transformations géométriques	MTH-2102-3	Geometric Representations and Transformations
MAT-3051-2	Modélisation algébrique et graphique	MTH-3051-2	Algebraic and Graphical Modelling
MAT-3052-2	Collecte de données	MTH-3052-2	Data Collection
MAT-3053-2	Représentation géométrique	MTH-3053-2	Geometric Representation
Culture, société et technique – CST		Cultural, Social and Technical – CST	
MAT-4151-1	Modélisation algébrique et graphique en contexte général 1 <sup>EM</sup>	MTH-4151-1	Algebraic and Graphical Modelling in a General Context 1 <sup>EM</sup>
MAT-4152-1	Collecte de données en contexte général <sup>EM</sup>	MTH-4152-1	Data Collection in a General Context <sup>EM</sup>
MAT-4153-2	Représentation géométrique en contexte général 1 <sup>EM</sup>	MTH-4153-2	Geometric Representation in a General Context 1 <sup>EM</sup>
Technico-sciences – TS		Technical and Scientific – TS	
MAT-4261-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte appliqué 1 <sup>EM</sup>	MTH-4261-2	Algebraic and Graphical Modelling in an Applied Context 1 <sup>EM</sup>
MAT-4262-2	Collecte de données en contexte appliqué <sup>EM</sup>	MTH-4262-2	Data Collection in an Applied Context <sup>EM</sup>
MAT-4263-2	Représentation géométrique en contexte appliqué 1 <sup>EM</sup>	MTH-4263-2	Geometric Representation in an Applied Context 1 <sup>EM</sup>
Sciences naturelles – SN		Science – SC	
MAT-4271-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte fondamental 1 <sup>EM</sup>	MTH-4271-2	Algebraic and Graphical Modelling in a Fundamental Context 1 <sup>EM</sup>

<sup>EM</sup> Épreuve ministérielle.

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
MAT-4272-2	Collecte de données en contexte fondamental <sup>EM</sup>	MTH-4272-2	Data Collection in a Fundamental Context <sup>EM</sup>
MAT-4273-2	Représentation géométrique en contexte fondamental 1 <sup>EM</sup>	MTH-4273-2	Geometric Representation in a Fundamental Context 1 <sup>EM</sup>

## MATHÉMATIQUE / MATHEMATICS (Suite)

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
Culture, société et technique – CST		Cultural, Social and Technical – CST	
MAT-5150-2	Optimisation en contexte général	MTH-5150-2	Optimization in a General Context
MAT-5151-1	Modélisation algébrique et graphique en contexte général 2	MTH-5151-1	Algebraic and Graphical Modelling in a General Context 2
MAT-5152-1	Modèle de répartition de votes et expérience aléatoire	MTH-5152-1	Vote Distribution Models and Random Experiments
Technico-sciences – TS		Technical and Scientific – TS	
MAT-5160-2	Optimisation en contexte appliqué	MTH-5160-2	Optimization in an Applied Context
MAT-5161-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte appliqué 2	MTH-5161-2	Algebraic and Graphical Modelling in an Applied Context 2
MAT-5163-2	Représentation géométrique en contexte appliqué 2	MTH-5163-2	Geometric Representation in an Applied Context 2
Sciences naturelles – SN		Science – SC	
MAT-5170-2	Optimisation en contexte fondamental	MTH-5170-2	Optimization in a Fundamental Context
MAT-5171-2	Modélisation algébrique et graphique en contexte fondamental 2	MTH-5171-2	Algebraic and Graphical Modelling in a Fundamental Context 2
MAT-5173-2	Représentation géométrique en contexte fondamental 2	MTH-5173-2	Geometric Representation in a Fundamental Context 2
Cours optionnels – OPT		Optional Courses – OPT	
MAT-5154-2	Mathématiques financières en contexte général	MTH-5154-2	Financial Mathematics in a General Context
MAT-5164-2	Suites et séries en contexte appliqué	MTH-5164-2	Sequences and Series in an Applied Context

**PHYSIQUE / PHYSICS**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PHY-5061-2	Cinématique et optique géométrique	PHS-5061-2	Physics: Kinematics and Geometric Optics
PHY-5062-2	Dynamique et transformation de l'énergie mécanique	PHS-5062-2	Physics: Dynamics and Transformation of Mechanical Energy

**RELATION AVEC L'ENVIRONNEMENT / RELATIONSHIP WITH ENVIRONMENT**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SCT-P101-2	Enjeux écologiques des déchets-ressources	TSC-P101-2	Ecological Issues: Resource Waste
SCT-2101-2	Vers une éthique de l'environnement	TSC-2101-2	Environmental Ethics

## SCIENCE ET TECHNOLOGIE / SCIENCE AND TECHNOLOGY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SCG-4059-2 <sup>8</sup>	Science générale 1	TSG-4059-2 <sup>8</sup>	General Science 1
SCG-4060-2 <sup>8</sup>	Science générale 2	TSG-4060-2 <sup>8</sup>	General Science 2
SCT-4061-2	Le défi énergétique <sup>EM</sup>	TSC-4061-2	The Energy Challenge <sup>EM</sup>
SCT-4062-2	Les changements climatiques <sup>EM</sup>	TSC-4062-2	Climate Change <sup>EM</sup>
SCT-4063-2	La mécanisation du travail <sup>EM</sup>	TSC-4063-2	Mechanization of Work <sup>EM</sup>
SCT-4064-2	Les matières résiduelles	TSC-4064-2	Waste Management

## TECHNOLOGIE / TECHNOLOGY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SCT-P121-2	Technologies au quotidien	TSC-P121-2	Everyday Technologies
SCT-2121-3	Efficacité technologique et confort	TSC-2121-3	Effective Use of Technologies and Personal Comfort

8. Unités à matière optionnelle / Elective subject credits. Consultez l'info-sanction #18-19-05 pour plus de détails.

<sup>EM</sup> Épreuve ministérielle.



## DOMAINE DE L'UNIVERS SOCIAL / SOCIAL SCIENCES

### COLLECTIVITÉ ET CULTURE / COMMUNITY AND CULTURE

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SCH-P121-2	Exploration des traits culturels du Québec	SST-P121-2	Cultural Traits of Quebec Society
SCH-1121-1	Valeurs communes et diversité culturelle	SST-1121-1	Shared Values and Cultural Diversity
SCH-2122-1	Projet de solidarité	SST-2122-1	Community Involvement

### ÉDUCATION FINANCIÈRE / FINANCIAL EDUCATION

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course Code	Courses
SCE-5101-1	Économie : Consommer des biens et des services	ECM-5101-1	Economy: Consuming Goods and Services
SCE-5102-1	Économie : Poursuivre des études et intégrer le monde du travail	ECM-5102-1	Economy: Pursuing an Education and Entering the Workforce

### GÉOGRAPHIE RÉGIONALE DU QUÉBEC / REGIONAL GEOGRAPHY OF QUÉBEC

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course Code	Course
GEO-5101-2	Géographie régionale du Québec 1	GGR-5101-2	Regional Geography of Québec 1
GEO-5102-2	Géographie régionale du Québec 2	GGR-5102-2	Regional Geography of Québec 2

### HISTOIRE DU 20<sup>E</sup> SIÈCLE / HISTORY OF THE 20<sup>TH</sup> CENTURY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course Code	Course
HIS-5201-2	Histoire du 20 <sup>e</sup> siècle 1	HST-5201-2	History of the 20 <sup>th</sup> Century 1
HIS-5202-2	Histoire du 20 <sup>e</sup> siècle 2	HST-5202-2	History of the 20 <sup>th</sup> Century 2

## HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA / HISTORY OF QUEBEC AND CANADA

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course Code	Course
HIG-4101-2 <sup>9</sup>	Histoire Québec Canada, des origines à 1760	HSG-4101-2 <sup>9</sup>	History Québec Canada: Origins to 1760
HIG-4102-2 <sup>9</sup>	Histoire Québec Canada, de 1760 à 1840	HSG-4102-2 <sup>9</sup>	History Québec Canada: From 1760 to 1840
HIS-4103-2	Histoire Québec Canada, de 1840 à 1945 <sup>EM</sup>	HST-4103-2	History of Québec and Canada: From 1840 to 1945 <sup>EM</sup>
HIS-4104-2	Histoire Québec Canada, de 1945 à nos jours <sup>EM</sup>	HST-4104-2	History of Québec and Canada: From 1945 to Our Times <sup>EM</sup>

## MONDE CONTEMPORAIN / CONTEMPORARY WORLD

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SCH-5101-2	Problèmes et enjeux du monde contemporain 1	SST-5101-2	Contemporary World - Problems and Issues I
SCH-5102-2	Problèmes et enjeux du monde contemporain 2	SST-5102-2	Contemporary World - Problems and Issues II

## PRATIQUES DE CONSOMMATION / CONSUMER HABITS

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SCH-P141-2	Prévention en consommation	SST-P141-2	Consumer Protection
SCH-2141-2	Vigilance en consommation	SST-2141-2	Consumer Vigilance

## VIE SOCIALE ET POLITIQUE / SOCIAL AND POLITICAL LIFE

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SCH-P101-2	Coopération et civisme	SST-P101-2	Cooperation and Civic-Mindedness
SCH-1101-1	Démocratie et droit de vote	SST-1101-1	Democracy and the Right to Vote
SCH-2101-2	Droits et responsabilités du citoyen	SST-2101-2	Citizens' Rights and Responsibilities

9. Unités à matière optionnelle / Elective subject credits. Consultez l'info-sanction #18-19-04 pour plus de détails.

<sup>EM</sup> Épreuve ministérielle.

**DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / DÉVELOPPEMENT DE LA  
PERSONNE / PERSONAL DEVELOPMENT**

**ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ / PHYSICAL EDUCATION AND HEALTH**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
APH-5046-1	Éducation physique et à la santé, adaptation aux particularités physiologiques	PHA-5046-1	Physical Education and Health: Adaptation to Physiological Characteristics
APH-5047-1	Éducation physique et à la santé, remise en forme	PHA-5047-1	Physical Education and Health: Getting Into Shape
APH-5048-1	Éducation physique et à la santé, développement sportif	PHA-5048-1	Physical Education and Health: Sports Development
APH-5049-1	Éducation physique et à la santé, Secourisme avec RCR	PHA-5049-1	Physical Education and Health: First-Aid Using CPR

**PRÉVENTION DES DEPENDANCES / PREVENTING DEPENDENCY**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PER-5203-1	Prévention de la dépendance liée aux jeux de hasard et d'argent	PRS-5203-1	Preventing Dependency on Gambling
PER-5204-3	Prévention de la toxicomanie	PRS-5204-3	Preventing Dependency on Substances

**SANTÉ / HEALTH**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PER-P102-2	Saines habitudes de vie	PRS-P102-2	Healthy Lifestyle Habits
PER-2101-1	Santé psychologique	PRS-2101-1	Psychological Health
PER-2102-1	Santé et sexualité	PRS-2102-1	Health and Sexuality

## SEXUALITÉ / HUMAN SEXUALITY

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PER-5201-3	La sexualité dans toutes ses dimensions	PRS-5201-3	Sexuality in All Its Dimensions
PER-5202-2	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS)	PRS-5202-2	Prevention of Sexually Transmitted and Blood-Borne Infections (STBBIs)

## VIE PERSONNELLE ET RELATIONNELLE / PERSONAL AND SOCIAL DEVELOPMENT

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PER-P101-2	Changement : passages et défis	PRS-P101-2	Change: Transitions and Challenges
PER-2101-2	Relations interpersonnelles	PRS-2101-2	Interpersonal Relationships

**DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL /  
WORKING LIFE / CAREER DEVELOPMENT**

**CHOIX PROFESSIONNEL / CAREER CHOICE**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PER-P141-2	Exploration scolaire et professionnelle	PRS-P141-2	Exploring Training and Career Options
PER-2141-2	Actualisation de son projet scolaire et professionnel	PRS-2141-2	Developing a Training and Career Plan

**EXPLORATION EN ENTREPRENEURIAT / (VERSION ANGLAISE À VENIR)**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PER-5401-1	Exploration du profil entrepreneurial		À venir
PER-5402-1	Exploration d'idées d'entreprises		À venir

**FONCTIONNEMENT DU MONDE DU TRAVAIL / INTRODUCTION TO THE WORLD OF WORK**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PER-P121-1	Droits et responsabilités au travail	PRS-P121-1	Rights and Responsibilities at Work
PER-2121-1	Culture du monde du travail	PRS-2121-1	Work Culture

**ORIENTATION PROFESSIONNELLE PERSONNALISÉE / PERSONALIZED CAREER ORIENTATION**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PER-5170-2	Vers un choix professionnel	PRS-5170-2	Personalized Career Orientation (Choosing a Career)

## SERVICE D'ENSEIGNEMENT FRANCISATION

### FRANCISATION

PROGRAMME D'ÉTUDES	
Code de cours	Titre du cours
LAN-1019-2	Niveau 1 : Des mots pour se présenter
LAN-2029-4	Niveau 2 : Des mots de tous les jours
LAN-3039-6	Niveau 3 : Des propos au quotidien
LAN-4049-8	Niveau 4 : Des propos sur des thèmes familiers
LAN-4059-8	Niveau 5 : Des discours simples et organisés
LAN-5069-8	Niveau 6 : Des discours détaillés et structurés
LAN-5079-10	Niveau 7 : Des communications sur des thèmes concrets
LAN-5089-10	Niveau 8 : Des communications complexe

**SERVICE D'ENSEIGNEMENT INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE /  
SOCIOVOCATIONAL INTEGRATION**

**INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE / SOCIOVOCATIONAL INTEGRATION**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
ISP-3015-2	Choix d'une forme de travail	SVI-3015-2	Choosing a Type of Work
ISP-3016-3	Choix d'un métier	SVI-3016-3	Choosing an Occupation
ISP-3017-2	Conciliation travail – vie privée	SVI-3017-2	Reconciling Work and Personal Life
ISP-3018-4	Gestion de ses interactions au travail	SVI-3018-4	Managing Interactions in the Workplace
ISP-3019-3	Gestion de son temps au travail	SVI-3019-3	Time Management in the Workplace
ISP-3020-3	Initiative au travail	SVI-3020-3	Taking Initiative at Work
ISP-3021-4	Formation à un emploi non spécialisé I	SVI-3021-4	Training for an Unskilled Occupation I
ISP-3022-4	Formation à un emploi non spécialisé II	SVI-3022-4	Training for an Unskilled Occupation II
ISP-3023-5	Formation à un métier semi-spécialisé I	SVI-3023-5	Training for a Semiskilled Occupation I
ISP-3024-5	Formation à un métier semi-spécialisé II	SVI-3024-5	Training for a Semiskilled Occupation II
ISP-3025-5	Formation à un métier semi-spécialisé III	SVI-3025-5	Training for a Semiskilled Occupation III
ISP-3026-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé I	SVI-3026-5	Training for a 2 <sup>nd</sup> Semiskilled Occupation I
ISP-3027-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé II	SVI-3027-5	Training for a 2 <sup>nd</sup> Semiskilled Occupation II
ISP-3028-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé III	SVI-3028-5	Training for a 2 <sup>nd</sup> Semiskilled Occupation III
ISP-3029-2	Outils de recherche d'emploi	SVI-3029-2	Job Search Tools
ISP-3030-4	Pistes et sources d'emploi	SVI-3030-4	Job Prospects and Sources of Employment
ISP-3031-3	Entrevues d'emploi	SVI-3031-3	Job Interviews
ISP-3032-4	Actualisation professionnelle	SVI-3032-4	Vocational Upgrading
ISP-3033-1	Gestion des conflits au travail	SVI-3033-1	Managing Conflicts in the Workplace
ISP-3034-1	Défi emploi	SVI-3034-1	Job Search Challenges

**SERVICE D'ENSEIGNEMENT INTÉGRATION SOCIALE / SOCIAL INTEGRATION**

**INTÉGRATION SOCIALE/SOCIAL INTEGRATION**

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
FIN-Z001-3	Habilités de résolution de problèmes A	SIE-Z001-3	Basic Cognitive Skills I
FIN-Z002-3	Habilités de résolution de problèmes B	SIE-Z002-3	Basic Cognitive Skills II
FIN-Z003-3	Habilités de communication A	SIE-Z003-3	Communication Skills I
FIN-Z004-3	Habilités de communication B	SIE-Z004-3	Communication Skills II
FIN-Z005-3	Habilités personnelles et sociales A	SIE-Z005-3	Personal and Social Skills I
FIN-Z006-3	Habilités personnelles et sociales B	SIE-Z006-3	Personal and Social Skills II
FIN-Z007-3	Habilités mathématiques instrumentales A	SIE-Z007-3	Basic Math Skills I
FIN-Z008-3	Habilités mathématiques instrumentales B	SIE-Z008-3	Basic Math Skills II
FIN-Z009-3	Psychomotricité A	SIE-Z009-3	Psychomotor Skills I
FIN-Z010-3	Psychomotricité B	SIE-Z010-3	Psychomotor Skills II
FIN-Z011-3	Gestion du quotidien A	SIE-Z011-3	Day-to-day Management I
FIN-Z012-3	Gestion du quotidien B	SIE-Z012-3	Day-to-day Management II
FIN-Z013-3	Habilités domestiques A	SIE-Z013-3	Household Skills I
FIN-Z014-3	Habilités domestiques B	SIE-Z014-3	Household Skills II
FIN-Z015-3	Habilités familiales A	SIE-Z015-3	Family Skills I
FIN-Z016-3	Habilités familiales B	SIE-Z016-3	Family Skills II
FIN-Z017-3	Habilités de travail A	SIE-Z017-3	Work Skills I
FIN-Z018-3	Habilités de travail B	SIE-Z018-3	Work Skills II
FIN-Z019-3	Sexualité A	SIE-Z019-3	Sex Education I
FIN-Z020-3	Sexualité B	SIE-Z020-3	Sex Education II
FIN-Z021-3	Soins personnels et alimentation A	SIE-Z021-3	Personal Care I
FIN-Z022-3	Soins personnels et alimentation B	SIE-Z022-3	Personal Care II
FIN-Z023-3	Utilisation des ressources communautaires A	SIE-Z023-3	Using Community Resources I
FIN-Z024-3	Utilisation des ressources communautaires B	SIE-Z024-3	Using Community Resources II
FIN-Z025-3	Préparation au transfert des apprentissages A	SIE-Z025-3	Generalization of Learning I
FIN-Z026-3	Préparation au transfert des apprentissages B	SIE-Z026-3	Generalization of Learning II
FIN-Z043-3	Les habiletés parentales	SIE-Z043-3	Parenting Skills



## PARTICIPATION SOCIALE/SOCIAL PARTICIPATION

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PPS-Z101-3	Projection vers l'avenir : mon projet de participation sociale	SPC-Z101-3	Looking to the Future: A Social Participation Plan
PPS-Z102-3	Consolidation de mon projet de participation sociale	SPC-Z102-3	Consolidating a Social Participation Plan
PPS-Z103-3	Actualisation de ma démarche d'autonomie et de participation sociale	SPC-Z103-3	Updating the Pursuit of Autonomy and Social Participation
PPS-Z104-2	Soins personnels	SPC-Z104-2	Personal Care
PPS-Z105-2	Hygiène et prévention	SPC-Z105-2	Hygiene and Prevention
PPS-Z106-3	Alimentation au quotidien	SPC-Z106-3	Daily Diet
PPS-Z107-3	Alimentation saine	SPC-Z107-3	Healthy Eating
PPS-Z108-3	Psychomotricité	SPC-Z108-3	Psychomotor Skills
PPS-Z109-3	Forme physique	SPC-Z109-3	Physical Condition
PPS-Z110-2	Sexualité et respect	SPC-Z110-2	Sexuality and Respect
PPS-Z111-2	Conduites à risque	SPC-Z111-2	Risk Behaviours
PPS-Z112-3	Interactions au quotidien	SPC-Z112-3	Daily Interactions
PPS-Z113-3	Réseau social sain	SPC-Z113-3	Healthy Social Network
PPS-Z114-3	Relations harmonieuses	SPC-Z114-3	Harmonious Relationships
PPS-Z115-3	Langages utilitaires	SPC-Z115-3	Use of Languages
PPS-Z116-3	Vie parentale	SPC-Z116-3	Parenting
PPS-Z117-2	Vie en cohabitation	SPC-Z117-2	Cohabitation
PPS-Z118-3	Perspective de vie en appartement	SPC-Z118-3	Prospect of Apartment Living
PPS-Z119-2	Vie locative	SPC-Z119-2	Life as a Tenant
PPS-Z120-2	Sécurité et salubrité du milieu de vie	SPC-Z120-2	Home Safety and Cleanliness
PPS-Z121-2	Gestion de l'entretien domestique	SPC-Z121-2	Home Maintenance Management

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
PPS-Z122-2	Objets technologiques courants	SPC-Z122-2	Common Technological Tools
PPS-Z123-2	Identité culturelle	SPC-Z123-2	Cultural Identity
PPS-Z124-2	Vie dans une collectivité	SPC-Z124-2	Community Life
PPS-Z125-3	Participation citoyenne	SPC-Z125-3	Active Citizenship
PPS-Z126-3	Activités productives	SPC-Z126-3	Productive Activities
PPS-Z127-2	Achat et consommation	SPC-Z127-2	Making Purchases and Consumer Awareness
PPS-Z128-2	Budget et consommation	SPC-Z128-2	Making a Budget and Consumer Awareness
PPS-Z129-2	Activités de loisir	SPC-Z129-2	Leisure Activities
PPS-Z130-2	Déplacements quotidiens	SPC-Z130-2	Daily Travel

ENGAGEMENT VERS SA RÉUSSITE / COMMITTING TO SUCCESS

PROGRAMME D'ÉTUDES		PROGRAM OF STUDY	
Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
EVR-5001-1	Initiation à la démarche de formation	CST-5001-1	Pursuing an Education
EVR-5002-1	Regard sur ma démarche de formation	CST-5002-1	My Learning Plan
EVR-5003-1	Moyens de mieux apprendre	CST-5003-1	Paths to Better Learning
EVR-5004-1	Création d'une production	CST-5004-1	Doing an Assignment
EVR-5005-1	Mieux vivre l'évaluation	CST-5005-1	Coping Well with Evaluation



## ANNEXE VI – LISTE DES CODES DE COURS LOCAUX<sup>10</sup>

- 
10. Pour l'élaboration d'un cours local, référez-vous à l'un des guides d'élaboration de programmes d'études suivants :
- Pour les services d'enseignement de la formation de base commune et Intégration socioprofessionnelle;
  - Pour les services d'enseignement de la formation de base diversifiée.

Ces deux guides sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/adultes/formation-generale-des-adultes/>



## DOMAINE DES LANGUES

### FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Code de cours	Titre du cours
FRA-B011-1	Français, alpha : programme local
FRA-B012-2	Français, alpha : programme local
FRA-B013-3	Français, alpha : programme local
FRA-B014-4	Français, alpha : programme local
FRA-P000-0	Révision présec. Français, langue d'enseignement – Cours local (100 heures)
FRA-1000-0	Révision 1 <sup>re</sup> sec. Français, langue d'enseignement – Cours local (50 heures)
FRA-1021-1	Français, langue d'enseignement, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
FRA-1022-2	Français, langue d'enseignement, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
FRA-1023-3	Français, langue d'enseignement, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
FRA-1024-4	Français, langue d'enseignement, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
FRA-2000-0	Révision 2 <sup>e</sup> sec. Français, langue d'enseignement – Cours local (50 heures)
FRA-2021-1	Français, langue d'enseignement, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-2022-2	Français, langue d'enseignement, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-2023-3	Français, langue d'enseignement, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-2024-4	Français, langue d'enseignement, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-3000-0	Révision 3 <sup>e</sup> sec. Français, langue d'enseignement – Cours local (50 heures)
FRA-3044-1	Français, langue d'enseignement, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-3045-2	Français, langue d'enseignement, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-3046-3	Français, langue d'enseignement, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-3047-4	Français, langue d'enseignement, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-4000-0	Révision 4 <sup>e</sup> sec. Français, langue d'enseignement – Cours local (50 heures)
FRA-4051-1	Français, langue d'enseignement, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-4052-2	Français, langue d'enseignement, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-4053-3	Français, langue d'enseignement, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-4054-4	Français, langue d'enseignement, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-5131-1	Français, langue d'enseignement, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-5132-2	Français, langue d'enseignement, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-5133-3	Français, langue d'enseignement, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local
FRA-5134-4	Français, langue d'enseignement, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local

### ANGLAIS, LANGUE SECONDE

Code de cours	Titre du cours
ANG-P000-0	Révision présec. Anglais, langue seconde – Cours local (100 heures)
ANG-P001-1	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P002-2	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P003-3	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P004-4	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-1000-0	Révision 1 <sup>re</sup> sec. Anglais, langue seconde – Cours local (50 heures)
ANG-1011-1	Anglais, langue seconde, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
ANG-1012-2	Anglais, langue seconde, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
ANG-1013-3	Anglais, langue seconde, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
ANG-1014-4	Anglais, langue seconde, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
ANG-2000-0	Révision 2 <sup>e</sup> sec. Anglais, langue seconde – Cours local (50 heures)
ANG-2011-1	Anglais, langue seconde, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local

Code de cours	Titre du cours
ANG-2012-2	Anglais, langue seconde, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local
ANG-2013-3	Anglais, langue seconde, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local
ANG-2014-4	Anglais, langue seconde, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local
ANG-3000-0	Révision 3 <sup>e</sup> sec. Anglais, langue seconde – Cours local (50 heures)
ANG-4000-0	Révision 4 <sup>e</sup> sec. Anglais, langue seconde – Cours local (50 heures)
ANG-4041-1	Anglais, langue seconde, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
ANG-4042-2	Anglais, langue seconde, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
ANG-4043-3	Anglais, langue seconde, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
ANG-4044-4	Anglais, langue seconde, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
ANG-5071-1	Anglais, langue seconde, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local
ANG-5072-2	Anglais, langue seconde, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local
ANG-5073-3	Anglais, langue seconde, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local
ANG-5074-4	Anglais, langue seconde, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local

### ENGLISH, LANGUAGE OF INSTRUCTION / ENGLISH LANGUAGE ARTS

Course Code	Course
ENG-B012-2	English, Literacy: Local Program
ENG-B013-3	English, Literacy: Local Program
ENG-B015-4	English, Literacy: Local Program
ENG-P000-0	Revision Presecondary English Language of Instruction – Local Course (100 hours)
ENG-1000-0	Revision Secondary I English Language of Instruction – Local Course (50 hours)
ENG-1021-1	English Language Arts, Secondary I: Local Program
ENG-1022-2	English Language Arts, Secondary I: Local Program
ENG-1023-3	English Language Arts, Secondary I: Local Program
ENG-1024-4	English Language Arts, Secondary I: Local Program
ENG-2000-0	Revision Secondary II English Language of Instruction – Local Course (50 hours)
ENG-2021-1	English Language Arts, Secondary II: Local Program
ENG-2022-2	English Language Arts, Secondary II: Local Program
ENG-2023-3	English Language Arts, Secondary II: Local Program
ENG-2024-4	English Language Arts, Secondary II: Local Program
ENG-3000-0	Revision Secondary III English Language of Instruction – Local Course (50 hours)
ENG-3066-1	English Language Arts, Secondary III: Local Program
ENG-3067-2	English Language Arts, Secondary III: Local Program
ENG-3068-3	English Language Arts, Secondary III: Local Program
ENG-3069-4	English Language Arts, Secondary III: Local Program
ENG-4000-0	Revision Secondary IV English Language of Instruction – Local Course (50 hours)
ENG-4051-1	English Language Arts, Secondary IV: Local Program
ENG-4052-2	English Language Arts, Secondary IV: Local Program
ENG-4053-3	English Language Arts, Secondary IV: Local Program
ENG-4054-4	English Language Arts, Secondary IV: Local Program
ENG-5151-1	English Language Arts, Secondary V: Local Program
ENG-5152-2	English Language Arts, Secondary V: Local Program
ENG-5153-3	English Language Arts, Secondary V: Local Program
ENG-5154-4	English Language Arts, Secondary V: Local Program



**ESPAGNOL / SPANISH**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
LAN-4071-1	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-4071-1	Spanish: Local Program
LAN-4072-2	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-4072-2	Spanish: Local Program
LAN-4073-3	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-4073-3	Spanish: Local Program
LAN-4074-4	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-4074-4	Spanish: Local Program
LAN-4139-6	Espagnol	LNG-4139-6	Spanish
LAN-5091-1	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-5091-1	Spanish: Local Program
LAN-5092-2	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-5092-2	Spanish: Local Program
LAN-5093-3	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-5093-3	Spanish: Local Program
LAN-5094-4	Espagnol, langue moderne : programme local	LNG-5094-4	Spanish: Local Program
LAN-5164-6	Espagnol 151	LNG-5164-6	Spanish 251

**FRENCH AS A SECOND LANGUAGE**

Course Code	Course
FRE-P000-0	Revision Presecondary French as a Second Language – Local Course (100 hours)
FRE-P001-1	French, Second Language, Presecondary: Local Program
FRE-P002-2	French, Second Language, Presecondary: Local Program
FRE-P003-3	French, Second Language, Presecondary: Local Program
FRE-P004-4	French, Second Language, Presecondary: Local Program
FRE-1000-0	Revision Secondary I French as a Second Language – Local Course (50 hours)
FRE-1011-1	French, Second Language, Secondary I: Local Program
FRE-1012-2	French, Second Language, Secondary I: Local Program
FRE-1013-3	French, Second Language, Secondary I: Local Program
FRE-1014-4	French, Second Language, Secondary I: Local Program
FRE-2000-0	Revision Secondary II French as a Second Language – Local Course (50 hours)
FRE-2011-1	French, Second Language, Secondary II: Local Program
FRE-2012-2	French, Second Language, Secondary II: Local Program
FRE-2013-3	French, Second Language, Secondary II: Local Program
FRE-2014-4	French, Second Language, Secondary II: Local Program
FRE-3000-0	Revision Secondary III French as a Second Language – Local Course (50 hours)
FRE-4000-0	Revision Secondary IV French as a Second Language – Local Course (50 hours)
FRE-4051-1	French, Second Language, Secondary IV: Local Program
FRE-4052-2	French, Second Language, Secondary IV: Local Program
FRE-4053-3	French, Second Language, Secondary IV: Local Program
FRE-4054-4	French, Second Language, Secondary IV: Local Program
FRE-5081-1	French, Second Language, Secondary V: Local Program
FRE-5082-2	French, Second Language, Secondary V: Local Program
FRE-5083-3	French, Second Language, Secondary V: Local Program
FRE-5084-4	French, Second Language, Secondary V: Local Program

**MIG'MAG, ABORIGINAL LANGUAGE**

Course Code	Course
MIG-4001-2	Migmewey Dlisudi 01, Secondary IV: Institutional Program
MIG-4002-2	Migmewey Dlisudi 03, Secondary IV: Institutional Program
MIG-5003-2	Migmewey Dlisudi 02, Secondary V: Institutional Program

**MOHAWK, ABORIGINAL LANGUAGE**

Course Code	Course
KAN-4001-2	Kanieh'keha 1 (Mohawk Language, Beginner 1), Secondary IV: Institutional Program
KAN-4002-2	L'Ohen: ton Karih'watekwen (Mohawk Language, Beginner 2 – The Opening Address), Sec IV: Institutional Program
KAN-4003-2	Kanieh'keha (Mohawk Language, Intermediate), Secondary IV: Institutional Program
KAN-5001-3	Kanieh'keha (Mohawk Language, Advanced 1), Secondary V: Institutional Program
KAN-5002-3	Kanieh'keha (Mohawk Language, Advanced 2), Secondary V: Institutional Program

**WENDAT, LANGUE AUTOCHTONE**

Code de cours	Titre du cours
WEN-4001-1	Wendat yatiatatha' I (Exploration et conversation I) : programme d'établissement
WEN-4002-1	Wendat yatiatatha' II (Exploration et conversation II) : programme d'établissement
WEN-5003-1	İonyionhwentsoy'tenh (Nos coutumes) : programme d'établissement
WEN-5004-1	Ayonhwentsa' (Notre monde) : programme d'établissement
WEN-5005-1	Kwatendotonnionhk (Nos histoires) : programme d'établissement

**LANGUE ÉTRANGÈRE / FOREIGN LANGUAGE**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
LAN-1014-4	Langue étrangère, 1 <sup>e</sup> secondaire : programme local	LNG-1014-4	Foreign Language Secondary I: Local Program
LAN-2014-4	Langue étrangère, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local	LNG-2014-4	Foreign Language Secondary II: Local Program
LAN-3031-4	Langue étrangère, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local	LNG-3037-4	Foreign Language Secondary III: Local Program
LAN-4064-4	Langue étrangère, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	LNG-4064-4	Foreign Language Secondary IV: Local Program
LAN-5084-4	Langue étrangère, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	LNG-5084-4	Foreign Language Secondary V: Local Program

**DOMAINE DE LA MATHÉMATIQUE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE /  
MATHEMATICS, SCIENCE AND TECHNOLOGY**

**BIOLOGIE/BIOLOGY**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
BIO-4041-1	Biologie, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	BLG-4041-1	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-4042-2	Biologie, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	BLG-4042-2	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-4043-3	Biologie, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	BLG-4043-3	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-4044-4	Biologie, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	BLG-4044-4	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-5051-1	Biologie, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	BLG-5051-1	Biology, Secondary V: Local Program
BIO-5052-2	Biologie, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	BLG-5052-2	Biology, Secondary V: Local Program
BIO-5053-3	Biologie, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	BLG-5053-3	Biology, Secondary V: Local Program
BIO-5054-4	Biologie, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	BLG-5054-4	Biology, Secondary V: Local Program

**CHIMIE/CHEMISTRY**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
CHI-5051-1	Chimie, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CHE-5051-1	Chemistry, Secondary V: Local Program
CHI-5052-2	Chimie, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CHE-5052-2	Chemistry, Secondary V: Local Program
CHI-5053-3	Chimie, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CHE-5053-3	Chemistry, Secondary V: Local Program
CHI-5054-4	Chimie, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CHE-5054-4	Chemistry, Secondary V: Local Program

**INFORMATIQUE/COMPUTER SCIENCE**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
INF- B011-1	Informatique, alpha : programme local	CMP-B011-1	Computer Science, literacy: Local Program
INF- B012-2	Informatique, alpha : programme local	CMP-B012-2	Computer Science, literacy: Local Program
INF- B013-3	Informatique, alpha : programme local	CMP-B013-3	Computer Science, literacy: Local Program
INF- B014-4	Informatique, alpha : programme local	CMP-B014-4	Computer Science, Literacy: Local Program
INF- P011-1	Informatique, présecondaire : programme local	CMP-P011-1	Computer Science, Presecondary: Local Program
INF- P012-2	Informatique, présecondaire : programme local	CMP-P012-2	Computer Science, Presecondary: Local Program

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
INF- P013-3	Informatique, présecondaire : programme local	CMP-P013-3	Computer Science, Presecondary: Local Program
INF- P014-4	Informatique, présecondaire : programme local	CMP-P014-4	Computer Science, Presecondary: Local Program
INF-1041-1	Micro-informatique, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local	CMP-1041-1	Computer Science, Secondary I: Local Program
INF-1042-2	Micro-informatique, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local	CMP-1042-2	Computer Science, Secondary I: Local Program
INF-1043-3	Micro-informatique, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local	CMP-1043-3	Computer Science, Secondary I: Local Program
INF-1044-4	Micro-informatique, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local	CMP-1044-4	Computer Science, Secondary I: Local Program
INF-2041-1	Micro-informatique, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-2041-1	Computer Science, Secondary II: Local Program
INF-2042-2	Micro-informatique, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-2042-2	Computer Science, Secondary II: Local Program
INF-2043-3	Micro-informatique, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-2043-3	Computer Science, Secondary II: Local Program
INF-2044-4	Micro-informatique, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-2044-4	Computer Science, Secondary II: Local Program
INF-3045-1	Micro-informatique, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-3045-1	Computer Science, Secondary III: Local Program
INF-3046-2	Micro-informatique, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-3046-2	Computer Science, Secondary III: Local Program
INF-3047-3	Micro-informatique, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-3047-3	Computer Science, Secondary III: Local Program
INF-3048-4	Micro-informatique, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-3048-4	Computer Science, Secondary III: Local Program
INF-4041-1	Micro-informatique, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-4041-1	Computer Science, Secondary IV: Local Program
INF-4042-2	Micro-informatique, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-4042-2	Computer Science, Secondary IV: Local Program
INF-4043-3	Micro-informatique, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-4043-3	Computer Science, Secondary IV: Local Program
INF-4044-4	Micro-informatique, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-4044-4	Computer Science, Secondary IV: Local Program
INF-5051-1	Micro-informatique, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-5051-1	Computer Science, Secondary V: Local Program
INF-5052-2	Micro-informatique, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-5052-2	Computer Science, Secondary V: Local Program
INF-5053-3	Micro-informatique, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-5053-3	Computer Science, Secondary V: Local Program
INF-5054-4	Micro-informatique, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	CMP-5054-4	Computer Science, Secondary V: Local Program

**MATHÉMATIQUE / MATHEMATICS**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
MAT-B011-1	Mathématique, alpha : programme local	MTH-B011-1	Mathematics, Literacy: Local Program
MAT-B013-3	Mathématique, alpha : programme local	MTH-B013-3	Mathematics, Literacy: Local Program
MAT-B014-4	Mathématique, alpha : programme local	MTH-B014-4	Mathematics, Literacy: Local Program
MAT-B015-2	Mathématique, alpha : programme local	MTH-B015-2	Mathematics, Literacy: Local Program
MAT-P000-0	Révision présec. Mathématique – Cours local (100 heures)	MTH-P000-0	Revision Presecondary Mathematics – Local Course (100 hours)
MAT-P022-1	Mathématique, présecondaire : programme local	MTH-P022-1	Mathematics, Presecondary: Local Program
MAT-P023-2	Mathématique, présecondaire : programme local	MTH-P023-2	Mathematics, Presecondary: Local Program
MAT-P024-3	Mathématique, présecondaire : programme local	MTH-P024-3	Mathematics, Presecondary: Local Program
MAT-P025-4	Mathématique, présecondaire : programme local	MTH-P025-4	Mathematics, Presecondary: Local Program
MAT-1000-0	Révision 1 <sup>er</sup> sec. Mathématique – Cours local (50 heures)	MTH-1000-0	Revision Secondary I Mathematics – Local Course (50 hours)
MAT-1011-1	Mathématique, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local	MTH-1011-1	Mathematics, Secondary I: Local Program
MAT-1012-2	Mathématique, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local	MTH-1012-2	Mathematics, Secondary I: Local Program
MAT-1013-3	Mathématique, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local	MTH-1013-3	Mathematics, Secondary I: Local Program
MAT-1014-4	Mathématique, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local	MTH-1014-4	Mathematics, Secondary I: Local Program
MAT-2000-0	Révision 2 <sup>e</sup> sec. Mathématique – Cours local (50 heures)	MTH-2000-0	Revision Secondary II Mathematics – Local Course (50 hours)
MAT-2051-1	Mathématique, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-2051-1	Mathematics, Secondary II: Local Program
MAT-2052-2	Mathématique, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-2052-2	Mathematics, Secondary II: Local Program
MAT-2053-3	Mathématique, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-2053-3	Mathematics, Secondary II: Local Program
MAT-2054-4	Mathématique, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-2054-4	Mathematics, Secondary II: Local Program
MAT-3000-0	Révision 3 <sup>e</sup> sec. Mathématique – Cours local (50 heures)	MTH-3000-0	Revision Secondary III Mathematics – Local Course (50 hours)
MAT-3019-1	Mathématique, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-3019-1	Mathematics, Secondary III: Local Program

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
MAT-3020-2	Mathématique, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-3020-2	Mathematics, Secondary III: Local Program
MAT-3021-3	Mathématique, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-3021-3	Mathematics, Secondary III: Local Program
MAT-3022-4	Mathématique, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-3022-4	Mathematics, Secondary III: Local Program
MAT-3024-0	Mathématique, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-3024-0	Mathematics, Secondary III: Local Program
MAT-4000-0	Révision 4 <sup>e</sup> sec. Mathématique – Cours local (50 heures)	MTH-4000-0	Revision Secondary IV Mathematics – Local Course (50 hours)
MAT-4071-0	Mathématique, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-4071-0	Mathematics, Secondary IV : Local Program
MAT-4081-1	Mathématique, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-4081-1	Mathematics, Secondary IV: Local Program
MAT-4082-2	Mathématique, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-4082-2	Mathematics, Secondary IV: Local Program
MAT-4083-3	Mathématique, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-4083-3	Mathematics, Secondary IV: Local Program
MAT-4084-4	Mathématique, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-4084-4	Mathematics, Secondary IV: Local Program
MAT-5041-1	Mathématique, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-5041-1	Mathematics, Secondary V: Local Program
MAT-5042-2	Mathématique, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-5042-2	Mathematics, Secondary V: Local Program
MAT-5043-3	Mathématique, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-4043-3	Mathematics, Secondary V: Local Program
MAT-5044-4	Mathématique, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local	MTH-5044-4	Mathematics, Secondary V: Local Program

### PHYSIQUE/PHYSICS

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PHY-5051-1	Physique, 5e secondaire : programme local	PHS-5051-1	Physics, Secondary V: Local Program
PHY-5052-2	Physique, 5e secondaire : programme local	PHS-5052-2	Physics, Secondary V: Local Program
PHY-5053-3	Physique, 5e secondaire : programme local	PHS-5053-3	Physics, Secondary V: Local Program
PHY-5054-4	Physique, 5e secondaire : programme local	PHS-5054-4	Physics, Secondary V: Local Program

**SCIENCES PHYSIQUES / PHYSICAL SCIENCE**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SCP-4021-1	Sciences physiques, 4e secondaire : programme local	PSC-4021-1	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-4022-2	Sciences physiques, 4e secondaire : programme local	PSC-4022-2	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-4023-3	Sciences physiques, 4e secondaire : programme local	PSC-4023-3	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-4024-4	Sciences physiques, 4e secondaire : programme local	PSC-4024-4	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-5011-1	Sciences physiques, 5e secondaire : programme local	PSC-5011-1	Physical Science, Secondary V: Local Program
SCP-5012-2	Sciences physiques, 5e secondaire : programme local	PSC-5012-2	Physical Science, Secondary V: Local Local Program
SCP-5013-3	Sciences physiques, 5e secondaire : programme local	PSC-5013-3	Physical Science, Secondary V: Local Program
SCP-5014-4	Sciences physiques, 5e secondaire : programme local	PSC-5014-4	Physical Science, Secondary V: Local Program



**DOMAINE DE L'UNIVERS SOCIAL / SOCIAL SCIENCES****UNIVERS SOCIAL/SOCIAL SCIENCES**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SCH-P011-1	Univers social, présecondaire : programme local	SST-P011-1	Social Studies, Presecondary: Local Program
SCH-P012-2	Univers social, présecondaire : programme local	SST-P012-2	Social Studies, Presecondary: Local Program
SCH-P013-3	Univers social, présecondaire : programme local	SST-P013-3	Social Studies, Presecondary: Local Program
SCH-P014-4	Univers social, présecondaire : programme local	SST-P014-4	Social Studies, Presecondary: Local Program
SCH-1001-1	Sciences humaines, 1re secondaire : programme local	SST-1001-1	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1002-2	Sciences humaines, 1re secondaire : programme local	SST-1002-2	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1003-3	Sciences humaines, 1re secondaire : programme local	SST-1003-3	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1004-4	Sciences humaines, 1re secondaire : programme local	SST-1004-4	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-2001-1	Sciences humaines, 2e secondaire : programme local	SST-2001-1	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2002-2	Sciences humaines, 2e secondaire : programme local	SST-2002-2	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2003-3	Sciences humaines, 2e secondaire : programme local	SST-2003-3	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2004-4	Sciences humaines, 2e secondaire : programme local	SST-2004-4	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-3049-1	Sciences humaines, 3e secondaire : programme local	SST-3049-1	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3050-2	Sciences humaines, 3e secondaire : programme local	SST-3050-2	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3051-3	Sciences humaines, 3e secondaire : programme local	SST-3051-3	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3052-4	Sciences humaines, 3e secondaire : programme local	SST-3052-4	Social Studies, Secondary III: Local Program

**VIE SOCIALE ET POLITIQUE / SOCIAL AND POLITICAL LIFE**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SCH-4031-1	Sciences humaines, 4e secondaire : programme local	SST-4031-1	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-4032-2	Sciences humaines, 4e secondaire : programme local	SST-4032-2	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-4033-3	Sciences humaines, 4e secondaire : programme local	SST-4033-3	Social Studies, Secondary IV: Local Program

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SCH-4034-4	Sciences humaines, 4e secondaire : programme local	SST-4034-4	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-5051-1	Sciences humaines, 5e secondaire : programme local	SST-5051-1	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5052-2	Sciences humaines, 5e secondaire : programme local	SST-5052-2	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5053-3	Sciences humaines, 5e secondaire : programme local	SST-5053-3	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5054-4	Sciences humaines, 5e secondaire : programme local	SST-5054-4	Social Studies, Secondary V: Local Program

### HISTOIRE DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS/HISTORY OF THE FIRST NATIONS AND INUITS

Code de cours	Titre du cours	Course Code	Course
HIS-4051-2	Histoire Mi'gmaq 01 – Gmetginu, 4e secondaire : programme d'établissement	HST-4051-2	Migmaq History 01 – Gmetginu, Secondary IV: Institutional Program
HIS-4052-2	Histoire Mi'gmaq 02 – Astuidaykw, 4e secondaire : programme d'établissement	HST-4052-2	Migmaq History 02 – Astuidaykw, Secondary IV: Institutional Program
HIS-5053-2	Histoire Mi'gmaq 03 – Questions contemporaines : programme d'établissement	HST-5053-2	Migmaq History 03 – Contemporary Issues, Secondary V: Institutional Program

Code de cours	Titre du cours	Course Code	Course
HIS-4030-3	L'origine des Iroquois, 4e secondaire : programme d'établissement	HST-4030-3	Iroquois Origins, Secondary IV: Institutional Program
HIS-4031-3	Les théories de migration, 4e secondaire : programme d'établissement	HST-4031-3	Theories of Migration, Secondary IV: Institutional Program
HIS-5060-2	Les effets de la colonisation sur les Premières Nations, 5e secondaire : programme d'établissement	HST-5060-2	The Effects of Colonization on First Nation People, Secondary V: Institutional Program
HIS-5061-3	Les pensionnats, 5e secondaire : programme d'établissement	HST-5061-3	Residential Schools, Secondary V: Institutional Program

## DOMAINE DES ARTS/ARTS

## ARTS

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
ART-1001-1	Arts, 1re secondaire : programme local	ARS-1001-1	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-1002-2	Arts, 1re secondaire : programme local	ARS-1002-2	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-1003-3	Arts, 1re secondaire : programme local	ARS-1003-3	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-1004-4	Arts, 1re secondaire : programme local	ARS-1004-4	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-2001-1	Arts, 2e secondaire : programme local	ARS-2001-1	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-2002-2	Arts, 2e secondaire : programme local	ARS-2002-2	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-2003-3	Arts, 2e secondaire : programme local	ARS-2003-3	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-2004-4	Arts, 2e secondaire : programme local	ARS-2004-4	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-3005-1	Arts, 3e secondaire : programme local	ARS-3005-1	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-3006-2	Arts, 3e secondaire : programme local	ARS-3006-2	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-3007-3	Arts, 3e secondaire : programme local	ARS-3007-3	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-3008-4	Arts, 3e secondaire : programme local	ARS-3008-4	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-4101-1	Arts, 4e secondaire : programme local	ARS-4101-1	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-4102-2	Arts, 4e secondaire : programme local	ARS-4102-2	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-4103-3	Arts, 4e secondaire : programme local	ARS-4103-3	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-4104-4	Arts, 4e secondaire : programme local	ARS-4104-4	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-5111-1	Arts, 5e secondaire : programme local	ARS-5111-1	The Arts, Secondary V: Local Program
ART-5112-2	Arts, 5e secondaire : programme local	ARS-5112-2	The Arts, Secondary V: Local Program
ART-5113-3	Arts, 5e secondaire : programme local	ARS-5113-3	The Arts, Secondary V: Local Program
ART-5114-4	Arts, 5e secondaire : programme local	ARS-5114-4	The Arts, Secondary V: Local Program

## DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE / PERSONAL DEVELOPMENT

### DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL / PERSONAL AND SOCIAL DEVELOPMENT

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PER-P004-1	Développement personnel et social, présecondaire : programme local	PRS-P004-1	Personal and Social Development, Presecondary: Local Program
PER-P005-2	Développement personnel et social, présecondaire : programme local	PRS-P005-2	Personal and Social Development, Presecondary: Local Program
PER-P006-3	Développement personnel et social, présecondaire : programme local	PRS-P006-3	Personal and Social Development, Presecondary: Local Program
PER-P007-4	Développement personnel et social, présecondaire : programme local	PRS-P007-4	Personal and Social Development, Presecondary: Local Program
PER-1001-1	Développement personnel et social, 1re secondaire : programme local	PRS-1001-1	Personal and Social Development, Secondary I: Local Program
PER-1002-2	Développement personnel et social, 1re secondaire : programme local	PRS-1002-2	Personal and Social Development, Secondary I: Local Program
PER-1003-3	Développement personnel et social, 1re secondaire : programme local	PRS-1003-3	Personal and Social Development, Secondary I: Local Program
PER-1004-4	Développement personnel et social, 1re secondaire : programme local	PRS-1004-4	Personal and Social Development, Secondary I: Local Program
PER-2001-1	Développement personnel et social, 2e secondaire : programme local	PRS-2001-1	Personal and Social Development, Secondary II: Local Program
PER-2002-2	Développement personnel et social, 2e secondaire : programme local	PRS-2002-2	Personal and Social Development, Secondary II: Local Program
PER-2003-3	Développement personnel et social, 2e secondaire : programme local	PRS-2003-3	Personal and Social Development, Secondary II: Local Program
PER-2004-4	Développement personnel et social, 2e secondaire : programme local	PRS-2004-4	Personal and Social Development, Secondary II: Local Program
PER-3017-1	Développement personnel et social, 3e secondaire : programme local	PRS-3017-1	Personal and Social Development, Secondary III: Local Program
PER-3018-2	Développement personnel et social, 3e secondaire : programme local	PRS-3018-2	Personal and Social Development, Secondary III: Local Program

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PER-3019-3	Développement personnel et social, 3e secondaire : programme local	PRS-3019-3	Personal and Social Development, Secondary III: Local Program
PER-3020-4	Développement personnel et social, 3e secondaire : programme local	PRS-3020-4	Personal and Social Development, Secondary III: Local Program
PER-4063-1	Développement personnel et social, 4e secondaire : programme local	PRS-4063-1	Personal and Social Development, Secondary IV: Local Program
PER-4064-2	Développement personnel et social, 4e secondaire : programme local	PRS-4064-2	Personal and Social Development, Secondary IV: Local Program
PER-4065-3	Développement personnel et social, 4e secondaire : programme local	PRS-4065-3	Personal and Social Development, Secondary IV: Local Program
PER-4066-4	Développement personnel et social, 4e secondaire : programme local	PRS-4066-4	Personal and Social Development, Secondary IV: Local Program
PER-5111-1	Développement personnel et social, 5e secondaire : programme local	PRS-5111-1	Personal and Social Development, Secondary V: Local Program
PER-5112-2	Développement personnel et social, 5e secondaire : programme local	PRS-5112-2	Personal and Social Development, Secondary V: Local Program
PER-5113-3	Développement personnel et social, 5e secondaire : programme local	PRS-5113-3	Personal and Social Development, Secondary V: Local Program
PER-5114-4	Développement personnel et social, 5e secondaire : programme local	PRS-5114-4	Personal and Social Development, Secondary V: Local Program

### ÉDUCATION PHYSIQUE / PHYSICAL EDUCATION

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
APH-1001-1	Éducation physique, 1e secondaire : programme local	PHA-1001-1	Physical Education, Secondary I: Local Program
APH-1002-2	Éducation physique, 1e secondaire : programme local	PHA-1002-2	Physical Education, Secondary I: Local Program
APH-2001-1	Éducation physique, 2e secondaire : programme local	PHA-2001-1	Physical Education, Secondary II: Local Program
APH-2002-2	Éducation physique, 2e secondaire : programme local	PHA-2002-2	Physical Education, Secondary II: Local Program
APH-3003-1	Éducation physique, 3e secondaire : programme local	PHA-3003-1	Physical Education, Secondary III: Local Program
APH-3004-2	Éducation physique, 3e secondaire : programme local	PHA-3004-2	Physical Education, Secondary III: Local Program
APH-4041-1	Éducation physique, 4e secondaire : programme local	PHA-4041-1	Physical Education, Secondary IV: Local Program

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
APH-4042-2	Éducation physique, 4e secondaire : programme local	PHA-4042-2	Physical Education, Secondary IV: Local Program
APH-5041-1	Éducation physique, 5e secondaire : programme local	PHA-5041-1	Physical Education, Secondary V: Local Program
APH-5042-2	Éducation physique, 5e secondaire : programme local	PHA-5042-2	Physical Education, Secondary V: Local Program

**DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL /  
WORKING LIFE / CAREER DEVELOPMENT**

**DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL / CAREER DEVELOPMENT**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
PER-4301-1	Développement professionnel, 4e secondaire : programme local	PRS-4301-1	Career Development, Secondary IV: Local Program
PER-4302-2	Développement professionnel, 4e secondaire : programme local	PRS-4302-2	Career Development, Secondary IV: Local Program
PER-5301-1	Développement professionnel, 5e secondaire : programme local	PRS-5301-1	Career Development, Secondary V: Local Program
PER-5302-2	Développement professionnel, 5e secondaire : programme local	PRS-5302-2	Career Development, Secondary V: Local Program

**SERVICE D'ENSEIGNEMENT FRANCISATION**

**FRANCISATION**

Dans le contexte de l'institution de Francisation Québec, voici les codes de cours à utiliser pour les cours généraux offerts aux personnes peu scolarisées<sup>11</sup>; à besoins particuliers et par secteur d'emploi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**COURS GÉNÉRAUX POUR LES ADULTES ALLOPHONES PEU SCOLARISÉS**

**« FRANCISATION-ALPHA »**

Code de cours	Titre du cours
FRN-B011-1	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B012-1	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B013-1	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B014-1	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B015-1	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B021-2	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B022-2	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B023-2	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B024-2	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B025-2	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B031-3	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B032-3	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B033-3	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement

<sup>11</sup> Pour les personnes scolarisées, voir l'annexe des codes de cours ministériels.

Code de cours	Titre du cours
FRN-B034-3	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B035-3	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B041-4	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B042-4	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B043-4	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B044-4	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B045-4	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B061-6	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B062-6	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B063-6	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B064-6	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B065-6	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B081-8	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B082-8	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B083-8	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B084-8	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B085-8	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B101-10	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B102-10	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B103-10	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B104-10	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B105-10	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B121-12	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B122-12	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B123-12	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B124-12	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement
FRN-B125-12	Francisation, niveau alphabétisation : programme d'établissement

## COURS DE FRANCISATION POUR BESOINS PARTICULIERS

Cours répondant à des besoins auxquels les autres services d'apprentissage du français ne peuvent répondre.

### Exemples :

- pour des personnes ayant un profil d'apprentissage auxquels aucun autre cours ne peut répondre;
- pour des cours de mises à niveau (écart important entre les différentes compétences langagières – CO, CÉ, PO, PÉ) en vue de réintégrer un cours général.

### Exemple de services exclus :

- Ateliers de conversation en français, sans objectif d'apprentissage et d'évaluation aux fins de sanction (services d'éducation populaire).

### Code à saisir dans le système Charlemagne et l'Extranet :

- Code de cours parmi les suivants à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023 (L1) (provisoire jusqu'à la L2 - automne 2023)



<b>Code de cours temporaire (L1)</b>	<b>Titre du cours</b>
LAN-P001-1	Français, langue seconde, présecondaire : programme local
LAN-P002-2	Français, langue seconde, présecondaire : programme local
LAN-P003-3	Français, langue seconde, présecondaire : programme local
LAN-P004-4	Français, langue seconde, présecondaire : programme local
LAN-P008-8	Français, langue seconde, présecondaire : programme local
LAN-1021-1	Français, langue seconde, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
LAN-1022-2	Français, langue seconde, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
LAN-1023-3	Français, langue seconde, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
LAN-1024-4	Français, langue seconde, 1 <sup>re</sup> secondaire : programme local
LAN-2021-1	Français, langue seconde, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-2022-2	Français, langue seconde, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-2023-3	Français, langue seconde, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-2024-4	Français, langue seconde, 2 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-4081-1	Français, langue seconde, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-4082-2	Français, langue seconde, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-4083-3	Français, langue seconde, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-4084-4	Français, langue seconde, 4 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-5051-1	Français, langue seconde, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-5052-2	Français, langue seconde, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-5053-3	Français, langue seconde, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-5054-4	Français, langue seconde, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-5058-8	Français, langue seconde, 5 <sup>e</sup> secondaire : programme local

### **COURS DE FRANÇAIS SPÉCIALISÉS PAR DOMAINE D'EMPLOI**

Cours offert dans un centre d'éducation des adultes (et non en entreprise) pour répondre à des besoins spécifiques liés à un emploi.

Exemple :

- Cours liés à un secteur d'activités en particulier, comme l'agriculture, la mécanique, etc. pour parfaire la terminologie liée au métier ou à la profession.

Exemple de services exclus :

- Cours préalables ou en concomitance à un parcours de formation scolaire aux fins de diplomation ou de qualification;

- Ateliers de conversation en français, sans objectif d'apprentissage et d'évaluation aux fins de sanction (services d'éducation populaire).

Code à saisir dans le système Charlemagne et l'Extranet :

- Code de cours à saisir parmi les suivants à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023 (L1) (provisoire jusqu'à la L2 - automne 2023<sup>12</sup>)

<b>Code de cours Temporaire (L1)</b>	<b>Titre du cours</b>
LAN-3032-1	Français, langue seconde, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-3033-2	Français, langue seconde, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-3034-3	Français, langue seconde, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-3035-4	Français, langue seconde, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local
LAN-3036-8	Français, langue seconde, 3 <sup>e</sup> secondaire : programme local

<sup>12</sup> Le temps de répertorier l'offre, de la cartographier et de créer de nouveaux codes dans Charlemagne.

**SERVICE D'ENSEIGNEMENT INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE /  
SOCIOVOCATIONAL INTEGRATION**

**INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE/SOCIOVOCATIONAL INTEGRATION**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
ISP-P021-1	ISP – Habiletés cognitives : programme local	SVI-P021-1	SVI – Cognitive Skills: Local Program
ISP-1041-1	ISP – Le droit au travail : programme local	SVI-1041-1	SVI – Rights at Work: Local Program
ISP-1042-1	ISP – Communication orale au travail : programme local	SVI-1042-1	SVI – Oral Communication Skills at Work: Local Program
ISP-1043-1	ISP – Communication écrite au travail : programme local	SVI-1043-1	SVI – Written Communication Skills at Work: Local Program
ISP-1044-1	ISP – Stratégie de résolution de problèmes : programme local	SVI-1044-1	SVI – Problem Solving Strategies: Local Program
ISP-1045-2	ISP – Stage de soutien au placement : programme local	SVI-1045-2	SVI – Practicum: Meeting the Job Challenge: Local Program
ISP-2011-1	ISP – Processus cognitif : programme local	SVI-2011-1	SVI – Cognitive Processes: Local Program

**SERVICE D'ENSEIGNEMENT INTÉGRATION SOCIALE / SOCIAL INTEGRATION****INTÉGRATION SOCIALE/SOCIAL INTEGRATION**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
FIN-Z098-7	Projets particuliers	SIE-Z098-7	Specific Projects
FIN-Z099-1	Formation intégration sociale : programme local	SIE-Z099-1	Social Integration Services: Local Program
FIN-Z099-2	Formation intégration sociale : programme local	SIE-Z099-2	Social Integration Services: Local Program
FIN-Z099-3	Formation intégration sociale : programme local	SIE-Z099-3	Social Integration Services: Local Program
FIN-Z099-4	Formation intégration sociale : programme local	SIE-Z099-4	Social Integration Services: Local Program

**DÉVELOPPEMENT DES HABILÉTÉS SPÉCIFIQUES (DHS) /****DEVELOPMENT OF SPECIFIC SKILLS (DSS)****(codes de cours temporaires)**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
DHS-Z001-4	Développement d'habiletés spécifiques psychomotrices	DSS-Z001-4	Development of Specific Psychomotor Skills
DHS-Z002-4	Développement d'habiletés spécifiques d'expression	DSS-Z002-4	Development of Specific Verbal Expression Skills
DHS-Z003-4	Développement d'habiletés spécifiques relationnelles	DSS-Z003-4	Development of Specific Interpersonal Skills
DHS-Z004-4	Développement d'habiletés spécifiques cognitives	DSS-Z004-4	Development of Specific Cognitive Skills

**SERVICE D'ENSEIGNEMENT SOUTIEN PÉDAGOGIQUE / PEDAGOGICAL SUPPORT****ENTRÉE EN FORMATION / ORIENTATION SERVICES**

Code de cours	Titre du cours	Course code	Course
SEF-P028-1	Entrée en formation, présecondaire : programme local	ORS-P012-1	Orientation Services, Presecondary: Local Program
SEF-3029-1	Entrée en formation, 3e secondaire : programme local	ORS-3029-1	Orientation Services, Secondary III: Local Program
SEF-4025-2	Entrée en formation, 4e secondaire : programme local	ORS-4009-2	Orientation Services, Secondary IV: Local Program
SEF-4026-1	Entrée en formation, 4e secondaire : programme local	ORS-4010-1	Orientation Services, Secondary IV: Local Program
SEF-5023-2	Entrée en formation, 5e secondaire : programme local	ORS-5007-2	Orientation Services, Secondary V: Local Program
SEF-5024-1	Entrée en formation, 5e secondaire : programme local	ORS-5008-1	Orientation Services, Secondary V: Local Program



